



# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

## PREMIÈRE REVUE AU TITRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

Avril 2022

Dans le cadre de la première revue de l'accord au titre du programme de référence, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son, après des entretiens avec les autorités de la République centrafricaine, achevés le 3 mars 2022, portant sur l'évolution et les politiques économiques sous-tendant l'accord avec le FMI au titre de la première revue de l'accord sous le programme de référence. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 7 avril 2022.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités de la République centrafricaine\*

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## La direction du FMI achève la première revue du programme de Référence avec la République Centrafricaine

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *La direction du FMI a approuvé la première revue du programme de référence (PR) avec la République Centrafricaine. Ce programme de référence vise à améliorer la mise en œuvre des politiques économiques soutenables et à favoriser l'appui budgétaire des bailleurs de fonds. Sa mise en œuvre satisfaisante et les assurances de financement des donateurs pourraient ouvrir la voie, au milieu de l'année 2022, à la reprise des discussions au titre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) (approuvé en 2019).*
- *La mise en œuvre du programme de référence à fin décembre 2021 a été satisfaisante. Les repères quantitatifs et les trois repères structurels ont été atteints. Cependant, deux objectifs indicatifs — le plancher relatif à l'apurement des arriérés intérieurs et le plafond lié aux dépenses engagées au moyen de procédures extraordinaires — ont été manqués.*
- *La conclusion d'un accord avec les partenaires de développement sur le reste de l'appui budgétaire est primordiale pour financer les services publics essentiels et la réduction de la pauvreté, et faciliter la transition vers un accord de financement avec FMI.*
- *La réalisation de progrès tangibles en matière de paix et de réconciliation est essentielle pour stimuler une croissance inclusive et la stabilité économique.*

**Washington, DC – Le 12 avril 2022** : Le 31 mars 2022, la Direction Générale du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé la première revue du programme référence (PR) avec la République Centrafricaine qui s'étale sur une période de 7 mois (décembre 2021 à juin 2022).<sup>1</sup>

Les politiques économiques envisagées dans le cadre du PR visent à relever les défis posés par la crise sécuritaire et la pandémie de la Covid-19, à fournir une feuille de route pour améliorer la mise en œuvre solide de politiques économiques soutenables, et enfin, à aider le pays à bénéficier de l'appui budgétaire des bailleurs de fonds.

La politique budgétaire est axée sur le financement soutenable de dépenses sociales prioritaires et de l'investissement. Les réformes structurelles se focalisent sur le renforcement de la mobilisation des recettes intérieures, la transparence budgétaire et la bonne gouvernance, y compris dans le secteur extractif.

Les autorités centrafricaines ont réalisé des progrès satisfaisants à fin décembre 2021. Grâce à une mobilisation des recettes fiscales légèrement supérieure que prévue et à une meilleure

---

<sup>1</sup> Un [programme de référence](#) est un accord informel entre les autorités d'un pays et les services du FMI, en vertu duquel ces derniers conviennent de suivre l'exécution du programme économique des autorités. Il n'implique pas d'aide financière, ni d'approbation par le conseil d'administration du FMI.

exécution des dépenses publiques, tous les objectifs quantitatifs ont été atteints. Tous les repères structurels à fin décembre 2021 ont été également atteints.

Bien que les autorités aient réalisé l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales, les objectifs indicatifs liés à l'apurement des arriérés de paiements intérieurs et au plafonnement des dépenses par le biais de procédures extraordinaires n'ont pas été atteints en raison de faiblesses en matière de suivi, ce qui a nécessité l'appui technique des services du FMI pour un renforcement des capacités.

Les risques liés à la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers, ainsi qu'à l'incertitude relative aux appuis budgétaires, sont en augmentation. Parvenir à un accord avec les donateurs sur le décaissement des appuis budgétaires sera primordial afin de préserver la stabilité macroéconomique et réduire les difficultés pour la population. Des assurances de financement de la part des donateurs seront également décisives en vue d'une éventuelle transition vers un accord de financement avec le FMI.

La réalisation de progrès tangibles dans les négociations de paix est essentielle pour soutenir la reprise économique, renforcer l'inclusion et libérer le potentiel de croissance de la RCA.



# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

## PREMIÈRE REVUE AU TITRE DU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

7 avril 2022

### RÉSUMÉ

#### Contexte :

La situation sécuritaire fragile s'est améliorée après la tentative de prise de pouvoir par des groupes armés entre la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021. La réouverture du corridor commercial Douala-Bangui a relancé l'activité économique et atténué les tensions inflationnistes. La troisième vague de la COVID-19 accuse un recul, mais la vaccination a été lente jusque-là. Le président Touadéra a lancé le processus de paix dans le cadre du « dialogue républicain », parallèlement à la « Feuille de route de Luanda » appuyée par les pays voisins. La remise d'un chef rebelle de premier plan à la Cour pénale internationale constitue une étape primordiale dans le processus de paix. Les bailleurs de fonds ont retardé le décaissement des appuis budgétaires, dans l'attente d'une amélioration de la transparence sur les dépenses gouvernementales liées à la sécurité. Cette situation présente de considérables risques budgétaires et sociaux, compte tenu de la nette dépendance à l'égard des appuis budgétaires. La forte détérioration des termes de l'échange, due aux chocs liés aux prix des denrées alimentaires et des carburants et auxquels s'ajoutent des possibles répercussions géopolitiques, vont exacerber les facteurs de vulnérabilité existants et éroder davantage la marge de manœuvre des pouvoirs publics.

#### Objectifs du programme :

Les autorités ont entamé en décembre 2021 un programme de référence avec le FMI sur 7 mois, jusqu'à fin juin 2022. Ce programme vise à améliorer le bilan de mise en œuvre des politiques économiques et à favoriser l'appui budgétaire des bailleurs de fonds. Une mise en œuvre satisfaisante de ce programme de référence et les assurances de financement des donateurs permettraient de reprendre au milieu de l'année 2022 les entretiens au titre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) (approuvé en 2019).

#### Revue du programme :

Les résultats du programme de référence à fin décembre 2021 ont été satisfaisants. Les repères quantitatifs et les trois repères structurels ont été atteints. Toutefois, deux objectifs indicatifs ont été manqués : le plancher des arriérés intérieurs et les dépenses engagées au moyen de procédures extraordinaires. D'ici à fin mars 2022, les autres objectifs devraient être atteints, à condition que les autorités respectent leur engagement d'exécuter le budget avec prudence.

#### Vues des services du FMI :

Une exécution prudente de la loi de finances révisée pour 2021 a empêché les dépassements de dépenses alors que des recettes intérieures, légèrement plus élevées, ont permis de maîtriser le déficit budgétaire. À l'avenir, les autorités devront aplanir leurs différends avec les donateurs pour assurer un décaissement rapide des appuis budgétaires. Les plans de

dépenses devront être exécutés en fonction des ressources disponibles jusqu'à ce que les appuis budgétaires reprennent. Une composition de financement intérieur soutenable en 2022, qui consisterait à utiliser une partie de l'allocation restante de DTS et une modeste émission de titres publics sur le marché régional, permettrait de préserver la viabilité de la dette tout en conservant un certain niveau de réserves budgétaires pour faire face aux futurs risques de financement.

**Approuvé par  
Vitaliy Kramarenko  
(département  
Afrique)  
et Kenneth Kang  
(département de la  
stratégie, des  
politiques et de  
l'évaluation)**

Une équipe du FMI constituée de MM. Williams (chef de mission), Ebeke et Nshimiyimana, et de M<sup>mes</sup> Belianska (tous du département Afrique), Pico (du département des finances publiques), et Popescu (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), s'est entretenue avec les autorités centrafricaines à Bangui du 22 février au 3 mars 2022. MM. Davies et Zoungarani (représentant résident et économiste local) ont aidé à organiser la mission, tandis que M<sup>me</sup> Bah (du bureau des administrateurs) a également assisté aux entretiens. L'équipe a eu des entretiens avec le Président Touadéra, le Premier ministre Moloua, le ministre des Finances et du Budget Ndoba, le ministre de la Santé et de la Population Somse, le ministre des Mines et de la Géologie Benam-Beltoungou, le directeur national de la BEAC Chaïbou, d'autres hauts responsables du gouvernement, ainsi que des représentants des partenaires de développement et du secteur privé. L'assistance apportée par M. N. Ouattara pour rédiger le présent rapport des services du FMI est vivement appréciée.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE</b>	<b>6</b>
<b>MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME</b>	<b>8</b>
A. Mise en œuvre des objectifs à fin décembre 2021	8
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>100</b>
<b>ENJEUX ET ENTRETIENS</b>	<b>12</b>
A. Politique budgétaire	122
B. Réformes structurelles	14
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME ET RISQUES</b>	<b>19</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>20</b>
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Évolutions récentes	22
2. Perspectives économiques à moyen terme, 2015-25	23
<b>TABLEAUX</b>	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–26	24

2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2019–2026 (milliards de CFAF)	25
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2019–2026 (pourcentage du PIB)	26
2c. Opérations financières de l'administration centrale, projections budgétaires trimestrielles, 2021 (milliards de FCFA)	27
3. Situation monétaire, 2019–2026	28
4a. Balance des paiements, 2019–2026 (milliards de FCFA)	29
4b. Balance des paiements, 2019–2026 (pourcentage du PIB)	30
5. Besoins de financement extérieur, 2020-26 (milliards de FCFA)	31
6. Indicateurs de solidité financière, 2016-21 (pourcentage, fin de période)	32
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2022-32	33

## APPENDICE

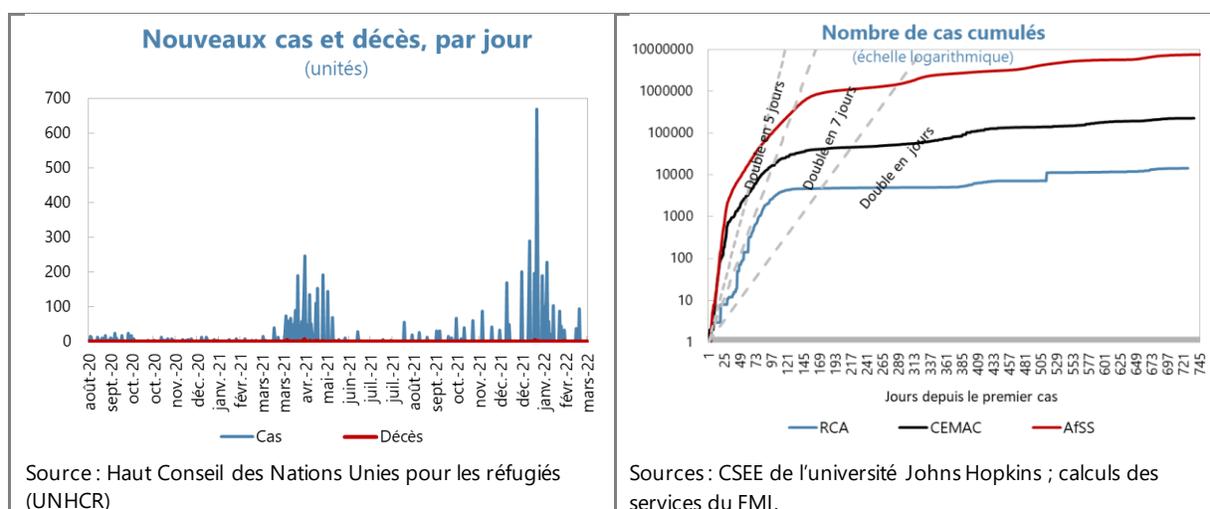
I. Lettre d'intention	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)	37
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique (PAT)	51

## CONTEXTE

### 1. En décembre 2021, les autorités ont entamé un programme de référence avec le FMI.

Ce programme de 7 mois jusqu'à fin juin 2022 vise à améliorer le bilan de mise en œuvre des politiques relatives aux finances publiques et à la gouvernance et à permettre au pays de bénéficier des appuis budgétaires des donateurs. Sa mise en œuvre satisfaisante et les assurances de financement des donateurs permettraient de reprendre au milieu de l'année 2022 les entretiens au titre du programme appuyé par la FEC (approuvé en 2019).

**2. La troisième vague de la COVID-19, débutée en décembre dernier, est en recul.** Le nombre de nouveaux cas est passé de 93 en septembre à 674 en décembre 2021 et le taux de positivité est passé de 16 % au cours de la dernière semaine de 2021 à 35 % au cours des deux premières semaines de 2022 (graphique 1 du texte et MPEF, §2). Sur un échantillon de 57 cas positifs en décembre dernier, 70 % étaient dus au variant omicron. Les autorités ont reçu 1,5 million de doses de vaccin de la part des bailleurs de fonds et 11 % de la population totale a été vaccinée. Les 109 décès enregistrés au total depuis la pandémie sont survenus chez des victimes non vaccinées.



**3. La situation sécuritaire s'est améliorée, mais reste fragile.** Les forces gouvernementales et leurs alliés étrangers ont déjoué une tentative faite par des groupes armés d'avancer sur Bangui entre fin 2020 et le tout début de l'année 2021, à peu près au moment des élections présidentielles. Dès le milieu de l'année 2021, les forces gouvernementales semblaient avoir sécurisé la plus grande partie du pays. Par la suite, l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) a intensifié ses attaques, essentiellement dans les régions du sud et du centre du pays.

**4. Le « dialogue républicain » et la Feuille de route de Luanda sont des étapes vers la réconciliation.** En octobre 2021, le Président Touadéra a déclaré un cessez-le-feu unilatéral au titre de la Feuille de route de Luanda, initiative de la Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL) regroupant 12 pays d'Afrique de l'Est et du centre, mais ce cessez-le-feu a fait l'objet de

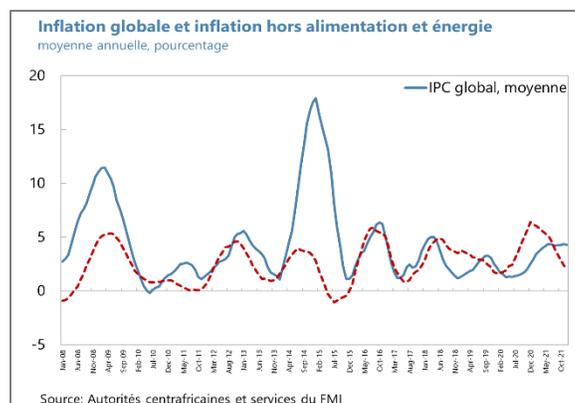
fréquentes violations. Des pourparlers avec les parties prenantes « reconnues par la constitution » se sont tenus du 21 au 27 mars 2021 au titre du « dialogue républicain » du Président Touadéra. Ce dialogue excluait les groupes rebelles. La remise récemment d'un chef rebelle de premier plan à la Cour pénale internationale est une étape cruciale dans le processus de paix.

**5. Les entretiens se poursuivent avec les donateurs sur le décaissement des appuis budgétaires.** Les autorités se sont engagées à répondre aux demandes des donateurs en matière de transparence des dépenses liées à la sécurité. Une partie de l'appui budgétaire de l'Union Européenne (UE) et de la Banque mondiale pour 2021 reste non décaissée et aucun engagement n'a jusqu'à présent été pris pour 2022.

## ÉVOLUTION RÉCENTE

**6. L'activité économique s'est progressivement redressée au second semestre 2021.** Les améliorations de la situation sécuritaire dans les provinces et le long du principal corridor commercial y ont contribué. En outre, la forte dynamique du secteur minier et la pluviométrie favorable à l'agriculture ont aidé l'activité au second semestre. La croissance devrait s'établir à 1 % en 2021, conformément aux projections réalisées en décembre 2021.

**7. L'inflation s'est stabilisée au second semestre 2021.** En raison des pénuries d'approvisionnement déclenchées par la crise sécuritaire, l'inflation a atteint 5,2 % en glissement annuel au cours du premier trimestre 2021. Après la réouverture du corridor commercial, les tensions inflationnistes se sont atténuées pour s'établir à une moyenne de 3,3 % en glissement annuel au second semestre 2021, entraînant une moyenne sur l'année de 4,3 %. L'inflation sous-jacente s'est stabilisée à 2 %.



**8. Les recettes fiscales ont été légèrement supérieures aux attentes à la fin de l'année 2021.** Les recettes intérieures ont atteint 125,9 milliards de francs CFA (8,8 % du PIB), dépassant d'environ 2 milliards de francs CFA l'objectif annuel du programme de référence. Cela s'explique essentiellement par l'amélioration de la situation sécuritaire qui a permis une reprise de l'activité au second semestre de l'année, facilitée par la réouverture du corridor commercial.

**9. Les dépenses publiques ont été conformes à la loi de finances révisée pour 2021.** Les dépenses primaires intérieures ont atteint 199,3 milliards de francs CFA (14 % du PIB), conformément à la loi de finances révisée (199 milliards de francs CFA). Toutefois, la composition des dépenses a changé par rapport au budget: les transferts vers les organismes publics ont été plus faibles, dans la mesure où ils ont été calculés au prorata de leur recouvrement de recettes parafiscales. La diminution de ces transferts dans les dépenses s'explique également par l'exécution plus lente des investissements publics et des achats de biens et de services financés sur ressources

intérieures. En revanche, les autorités ont augmenté les dépenses liées au recrutement de personnel de sécurité pour renforcer la présence militaire sur le terrain. Les dépenses sociales ont été plus élevées que prévu à 40 milliards de francs CFA (2,8 % du PIB), contre 24 milliards de francs CFA au budget.

**10. La dette publique a augmenté en 2021 dans le contexte d'une émission obligatoire intérieure et d'une utilisation partielle des DTS.** La dette intérieure a augmenté pour s'établir à 13,2 % du PIB, car l'augmentation du financement intérieur (48,75 milliards de francs CFA de titres d'État et 35 milliards de francs CFA de tirage sur l'allocation de DTS) a compensé l'insuffisance d'appuis budgétaires. La BEAC a restructuré la dette intérieure de la RCA en prolongeant le délai de grâce de trois ans jusqu'à 2025 (au lieu de 2022) et l'échéance à 20 ans (au lieu de 10 ans). Globalement, la dette publique a augmenté à 47,6 % du PIB, y compris du fait du décaissement d'un prêt concessionnel contracté en 2015 auprès du Fonds saoudien pour le développement.

**11. L'allocation de DTS a contribué à dégager un léger excédent de la balance des paiements en 2021.** Après la réouverture du corridor commercial, à la fois les exportations et les importations ont repris au second semestre de l'année. Les exportations de minéraux (or, diamants) ont considérablement augmenté, tandis que la reprise des importations a été en partie portée par la reprise économique et la hausse des prix du pétrole à l'importation. En conséquence, le déficit commercial est resté élevé, à environ 15 % du PIB. Le non-décaissement des appuis budgétaires (d'un total de 5 % environ du PIB) a fortement pesé sur le solde du compte des transactions courantes. La balance des paiements globale a toutefois enregistré un léger excédent en 2021, en raison de l'allocation de DTS d'environ 6 % du PIB.

**12. Le secteur bancaire semble solide, mais présente un petit nombre de points de tension.** Le ratio de fonds propres est resté à 23,8 % à fin septembre 2021, supérieur au minimum réglementaire de 9,5 %. Le crédit au secteur privé a augmenté de 11,3 % en glissement annuel en décembre 2021. Parallèlement, le ratio des créances douteuses s'est établi à 14 %, grâce à l'assouplissement des mesures prudentielles mises en œuvre par la COBAC<sup>1</sup>. L'abandon progressif des mesures prudentielles liées à la pandémie est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2022, laissant ainsi le temps de réduire davantage les incidences des prêts liés à la pandémie sur la qualité des actifs bancaires. En raison en partie des opérations de refinancement de la BEAC, le ratio de couverture des liquidités à court terme s'est amélioré à 214 %. Toutefois, ce chiffre global masque de considérables besoins de liquidités et de recapitalisation dans un certain nombre d'institutions à capitaux privés qui n'ont pas encore totalement mis en œuvre les décisions de surveillance de la COBAC, notamment les mesures visant à une recapitalisation rapide et au recouvrement des actifs.

<sup>1</sup> Pour atténuer les effets de la suppression progressive de l'assouplissement des mesures prudentielles sur les créances douteuses, la COBAC maintiendra ces mesures jusqu'à fin 2022 et celles relatives aux exigences de fonds propres jusqu'au milieu de l'année 2022. L'abandon progressif de ces mesures d'assouplissement comprend : i) le relèvement de l'exigence de fonds propres à 10,5 %, et ii) la suppression des conditions existantes pour reclasser les prêts restructurés de prêts non performants en prêts sains et l'extension de la période depuis le premier défaut de paiement de 90 jours à 180 jours lors du reclassement des prêts sains en prêts non performants.

# MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

## A. Mise en œuvre des objectifs à fin décembre 2021

- **Les autorités ont atteint tous les repères quantitatifs, mais ont manqué deux objectifs indicatifs** (MPEF, §15). L'objectif indicatif relatif aux dépenses par le biais de procédures extraordinaires n'a pas été atteint. Il a représenté un total de 7,4 milliards de francs CFA à fin 2021, supérieur au plancher du programme de 6,7 milliards de francs CFA, en raison des évacuations sanitaires onéreuses et difficiles à prévoir, reflétant des problèmes de capacité dans le système de santé du pays. L'objectif indicatif relatif aux arriérés intérieurs n'a pas été atteint en raison de lacunes dans le suivi, mais des mesures correctives sont prévues pour pallier la situation (MPEF, §33). À l'avenir, le nouveau système numérique de gestion des retraites devrait permettre de réduire l'accumulation d'arriérés.

**Tableau 1 du texte. Repères quantitatifs et objectifs indicatifs du programme de référence**  
(en milliards de francs CFA; cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	Fin décembre 2021			Fin mars 2022	
	Cibles	Realisation	Observation	Cibles	Cibles révisée
<b>Repères quantitatifs</b>					
Financement intérieur net des administrations publiques (plafond, total cumulé de l'année)	79.6	75.1	Met	-16.5	18.0
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>1</sup>	124.0	125.9	Met	32.0	32.0
Déficit budgétaire primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) <sup>2</sup>	-77.0	-74.0	Met	-22.0	-14.0
<b>Repères continus</b>					
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé à partir du 1er Oct)	0.0	0.0	Met	0.0	0.0
Déboursement de dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé à partir du 1er Octobre 2021) <sup>3,4</sup>	0.0	0.0	Met	0.0	0.0
Non-accumulation d'arriérés extérieurs (plafond, total cumulé pour l'année) <sup>3,4</sup>	0.0	0.0	Met	0.0	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>					
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>5</sup>	24.0	40.0	Met	5.0	5.0
Dépenses suivant des procédures extraordinaires (plafond, total cumulé pour l'année)	6.7	7.4	Not met	1.7	1.7
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plancher, total cumulé pour l'année)	12.0	10.5	Not met	3.0	0.0
Nouvelle dette extérieure/concessionnelle contractée ou garantie par l'État (plafond, total cumulé pour l'année)	25.0	0.0	Met	15.0	15.0
<b>Pour mémoire :</b>					
Appui budgétaire	0.0	0.0		46.0	0.0
Recettes de privatisation	3.6	1.8		0.0	1.8

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État.

<sup>2</sup> Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

<sup>4</sup> Contractée ou garantie par l'État.

<sup>5</sup> Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural.

**13. Les autorités ont satisfait les trois repères structurels à fin décembre** (tableau 2 du texte et MPEF, §16).

**14. Des progrès vers l'atteinte des objectifs quantitatifs à fin mars 2022 sont en cours.** Compte tenu de l'évolution des recettes et des dépenses jusqu'à présent en 2022, d'une exécution budgétaire prudente et des projections révisées par les services du FMI, les autorités pourraient atteindre la plupart des objectifs quantitatifs à fin mars (tableau 1 du texte du MPEF). À la différence

du rapport produit en décembre 2021, les services du FMI proposent que les objectifs quantitatifs à fin mars 2022 soient révisés pour tenir compte du non-décaissement des appuis budgétaires de 2021 de la Banque mondiale et de l'UE prévu au premier trimestre 2022. Une hausse du financement intérieur net est ainsi prévue, reflétant l'utilisation anticipée d'une partie de l'allocation de DTS (20 milliards de francs CFA en 2022 sur les 49 milliards de francs CFA restants) (voir §30 et tableau 2c). Une augmentation des recettes de privatisation est également envisagée d'ici à fin mars 2022, du fait du recouvrement de la seconde moitié (1,8 milliard de francs CFA) de la cession d'une partie de la participation de l'État dans une banque locale initiée fin 2021.

**15. Les autorités ont mis en œuvre le repère structurel relatif aux douanes et présenté la loi anti-corruption avec un léger retard :**

- La loi anti-corruption a été soumise à l'Assemblée nationale le 4 février 2022 (MPEF, §18), quelques jours après la date limite fixée pour ce repère structurel (fin janvier 2022). Les services du FMI évalueront si le texte définitif reste conforme aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Interconnexion entre SYDONIA++ et le portail des services électroniques des douanes « eDouanes » : l'adoption de la valeur automatique pour la déclaration d'importation est désormais opérationnelle. Une mission du département des finances publiques du FMI se tiendra en avril 2022 pour aider les autorités à renforcer les procédures et contribuer à d'autres améliorations de façon à assurer que l'objectif d'accroissement des recettes soit atteint (MPEF, §17).

**Tableau 2 du texte. République centrafricaine : mesures préalables et repères structurels  
décembre 2021–mars 2022**

Mesures	Calendrier	Justification macroéconomique	État d'avancement
Publication en ligne d'un audit indépendant des dépenses liées à la COVID exécutées en 2020	Mesure préalable	Améliorer la reddition de comptes	Réalisé
Suppression des organismes dépourvus de justification économique	Mesure préalable	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes	Réalisé
Soumission à l'Assemblée nationale d'un projet de loi de finances rectificative pour 2021 conforme aux objectifs du programme de référence	Mesure préalable	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes	Réalisé
Soumission à l'Assemblée nationale d'un projet de loi de finances pour 2022 conforme aux objectifs du programme de référence	Fin décembre 2021	Assurer la stabilité macroéconomique	Réalisé
Publication d'un arrêté ministériel suspendant à compter de fin mars 2022 les activités d'importation de tous les grands importateurs en retard de leurs obligations fiscales	Fin décembre 2021	Améliorer le recouvrement des recettes	Réalisé
Publication d'un arrêté ministériel rendant obligatoire d'ici au 31 décembre 2022 l'utilisation systématique de la télé déclaration pour les grands contribuables	Fin décembre 2021	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes	Réalisé
Soumission à l'Assemblée nationale d'une nouvelle loi anti-corruption conforme aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC)	Fin janvier 2022	Améliorer la gouvernance	Non réalisé, loi soumise le 4 février 2022
Ajustement du logiciel de traitement douanier SYDONIA ++ pour garantir que les valeurs recommandées par Webb Fontaine soient automatiquement prises en compte dans les déclarations en douanes des importateurs	Fin février 2022	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes	Réalisé

## PERSPECTIVES ET RISQUES

### 16. La reprise économique dépend de nouvelles améliorations de la situation sécuritaire.

La croissance devrait s'établir à 3,5 % en 2022 et à 3,7 % en 2023, avant de converger vers 4 % environ à moyen terme. Ces projections sont légèrement inférieures à celles du rapport des services du FMI réalisé en décembre 2021, car elles tiennent compte des répercussions des retards d'appui

budgétaire, de la compression des dépenses publiques y résultante, d'un environnement extérieur plus difficile et des progrès plus lents que prévu du programme de rétablissement de la paix.

**17. L'inflation devrait s'accélérer en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants.** L'inflation devrait atteindre 4 % en 2022, soit 1½ point de pourcentage au-dessus des projections de décembre 2021, avant de converger à environ 2½ % à moyen terme.

**18. Les chocs liés aux prix alimentaires et pétroliers et aux appuis budgétaires entraîneraient une détérioration des soldes extérieurs.** La forte détérioration des termes de l'échange affaiblirait la balance commerciale de 3 points de pourcentage du PIB par rapport à 2021. Le non-décaissement de l'appui budgétaire de 2021, initialement prévu pour le premier semestre 2022, creusera le déficit du compte des transactions courantes et le déficit global de la balance des paiements à 11 % et 5 % du PIB en 2022, respectivement. À moyen terme, le déficit des transactions courantes devrait progressivement se résorber pour s'établir à 6 % du PIB, sous l'effet de la hausse des exportations, qui ferait plus que compenser la baisse prévue des transferts internationaux officiels. Le compte financier devrait s'améliorer lentement avec la reprise des investissements directs étrangers et d'autres flux financiers, contribuant à un excédent de la balance des paiements de 1,3 à 1,4 % du PIB au cours des années futures.

**19. Les retards prolongés dans le décaissement des appuis budgétaires présentent des risques considérables.** La perte de ressources s'établissant à environ 47 milliards de francs CFA (3 % du PIB), correspondant au non-décaissement de l'appui budgétaire 2021 de la Banque mondiale et de l'UE, a déjà déclenché un ajustement budgétaire. L'enveloppe des appuis budgétaires pour 2022 reste également incertaine, en attendant l'approbation des bailleurs sur la base de discussions toujours en cours. Selon les projections de base, les services du FMI supposent un décaissement de l'appui budgétaire de l'UE et de la Banque mondiale de 39,5 milliards de francs CFA au second semestre de l'année 2022. Si l'appui budgétaire n'était pas fourni en 2022, la RCA épuiserait toutes ses réserves budgétaires d'ici à 2023. L'État sera alors confronté à des besoins de financement immédiats, à une suspension de ses fonctions essentielles, à une forte probabilité d'accumulation d'arriérés extérieurs et, en fin de compte, de surendettement. Une paralysie de l'appui budgétaire nuira également à la reprise du financement du FMI dans le cadre de l'accord au titre de la FEC et compliquera également les futurs financements du FMI en raison du manque d'assurances de financement et des risques d'accumulation d'arriérés extérieurs.

**20. Si l'incertitude mondiale devait se prolonger, elle aggraverait des facteurs de vulnérabilité intérieurs existants.** La guerre en Ukraine, la hausse des cours internationaux des produits de base, de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement et le ralentissement attendu de la demande extérieure aggraverait les déséquilibres macroéconomiques. Ces risques sont amplifiés par l'enclavement géographique de la RCA.

**21. Les risques intérieurs concernent la sécurité, l'inflation et l'évolution de la pandémie.** Une recrudescence des actes de violence, l'apparition d'un nouveau variant de la COVID-19 et la hausse rapide des prix intérieurs nuiraient considérablement à la reprise économique et entraîneraient des conséquences humanitaires et sociales considérables. Du côté positif, une

accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles et un retour plus rapide à la paix permettraient une croissance inclusive plus forte.

**22. La viabilité de la dette de la RCA sera réévaluée lors de la deuxième revue au titre du programme de référence.** Selon l'AVD de décembre 2020, la RCA restait exposée à un risque élevé de surendettement extérieur et de surendettement global. Même si les indicateurs de solvabilité de la dette extérieure sont restés inférieurs aux seuils, les indicateurs de liquidité ont été dépassés dans le scénario de référence pendant deux ans, jusqu'en 2024. La sensibilité des indicateurs d'endettement aux tests de résistance standard, l'incertitude accrue des perspectives économiques en raison de la pandémie, la volatilité de la situation sécuritaire et de considérables passifs éventuels sont autant de considérations qui ont contribué à cette évaluation de risque élevé. En outre, il existe un risque accru lié à l'augmentation du service de la dette, notamment aux remboursements de la dette due au FMI à partir de 2024. Les services du FMI effectueront une analyse de viabilité de la dette dans le cadre de la deuxième revue au titre du programme de référence.

**23. Les autorités ont souscrit à l'avis des services du FMI sur les perspectives, les risques et les mesures à prendre.** S'agissant des perspectives, les autorités ont vu un potentiel de croissance plus fort dans le secteur primaire (agriculture et exploitation minière). Elles ont reconnu la fragilité de la dynamique de la dette et les conséquences désastreuses d'un arrêt soudain des appuis budgétaires. Compte tenu des risques, elles se sont engagées à maintenir une politique budgétaire prudente tout en redoublant d'efforts pour accroître la mobilisation des recettes intérieures et renforcer la transparence budgétaire. Elles poursuivront leurs entretiens avec les donateurs en vue de débloquer les appuis budgétaires (MPEF, §21, §22, §23 et §31).

## ENJEUX ET ENTRETIENS

*Les entretiens ont été axés sur : i) le renforcement du dialogue avec la communauté internationale, notamment pour le décaissement par les donateurs des appuis budgétaires; ii) la réussite de la mise en œuvre du programme de référence pour maintenir les politiques macroéconomiques du pays sur une trajectoire viable; et iii) l'élaboration de plans de contingence, compte tenu des incertitudes majeures qui subsistent.*

### A. Politique budgétaire

**24. Les autorités exécutent prudemment la loi de finances 2022 dans un contexte d'incertitude accrue.** Face aux risques liés aux appuis budgétaires des donateurs et aux chocs défavorables sur les termes de l'échange, les autorités exécutent le budget en fonction des ressources disponibles. Il est crucial de donner la priorité aux dépenses essentielles et de renforcer les mesures visant à accroître les recettes fiscales pour sauvegarder un certain niveau de réserves budgétaires en prévision de risques futurs, tout en évitant une accélération de l'accumulation d'arriérés intérieurs.

**25. Le choc lié aux cours du pétrole devrait nuire à la mobilisation des recettes**

**intérieures.** La RCA est un pays enclavé, importateur net de pétrole (les importations de carburants représentent 30 % du total des biens importés), qui a établi des prix intérieurs fixes du pétrole, et le budget absorbe l'écart chaque fois qu'il y a une flambée des cours mondiaux des carburants. Selon les estimations provisoires des services du FMI, les pertes potentielles de recettes budgétaires avoisineraient 6 milliards de francs CFA (0,4 % du PIB) par rapport aux projections du rapport des services du FMI de décembre 2021<sup>2</sup>. Ces révisions à la baisse des projections de recettes ont incité les autorités à accélérer des stratégies d'accroissement des recettes dans toutes les unités fiscales, notamment en mettant en place des comités pour consolider et sécuriser les taxes perçues par les agences et en procédant à des audits pour évaluer les dépenses fiscales actuelles (voir §36 et MPEF, §30, §34).

**26. Les chocs liés à la hausse des prix alimentaires affecteraient davantage les plus**

**vulnérables.** Selon la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), 43 % de la population centrafricaine souffre de niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë. Les prix pétroliers intérieurs fixes devraient permettre d'amortir la répercussion de la hausse des cours du pétrole sur les prix alimentaires intérieurs, limitant ainsi les incidences néfastes sur la pauvreté. Toutefois, une hausse des prix alimentaires mondiaux aura une incidence directe et considérable sur les plus pauvres, car les importations de denrées alimentaires sont particulièrement élevées et représentent 17 % du total des importations de biens en RCA.

**27. La rationalisation des dépenses non prioritaires se justifie face aux risques accrus.** En raison de l'insuffisance de l'appui budgétaire au premier semestre de l'année et des difficultés à accroître les recettes intérieures, les autorités s'engagent à adapter les dépenses avec souplesse. Elles envisagent également de reporter l'apurement des arriérés intérieurs pour pallier le retard dans le décaissement de l'appui budgétaire des donateurs, de sorte que l'objectif indicatif à fin mars relatif à l'apurement des arriérés intérieurs puisse être ajusté à la baisse, de 3 milliards de francs CFA à zéro (MPEF, §26). La rationalisation des dépenses primaires non prioritaires, essentiellement les investissements et achats de biens et services financés sur ressources intérieures, à hauteur de 9 milliards de francs CFA (0,6 % du PIB) par rapport à la loi de finances 2022 sera mise en œuvre, principalement au cours du premier semestre de l'année. Cet ajustement budgétaire est considérable, ciblé, et inévitable, compte tenu des risques. Il fait également suite à l'ajustement déjà important réalisé en 2021 après la grave détérioration de la situation sécuritaire.

**28. Les autorités sont déterminées à financer le déficit budgétaire avec prudence.**

L'assainissement budgétaire envisagé à juste titre par les autorités correspondrait à une réduction du déficit budgétaire primaire intérieur de 1,1 point de pourcentage du PIB en 2022 et de 0,5 point de pourcentage du PIB en 2023 (MPEF, §27). Les services du FMI appuient le plan des autorités d'utiliser immédiatement 20 milliards de francs CFA sur les 49 milliards de francs CFA restants de

<sup>2</sup> L'incidence de la hausse des cours mondiaux du pétrole sur le budget devrait essentiellement se faire sentir au second semestre 2022, lorsque se tiendra le deuxième cycle de la campagne d'importation de pétrole par le biais de la République démocratique du Congo.

l'allocation de DTS et de plafonner les nouvelles émissions d'obligations publiques sur le marché sous-régional à 15 milliards de francs CFA (1 % du PIB) en 2022 (MPEF, §28), de façon à ne pas mettre en péril la viabilité de la dette. Cela permettra de compenser l'insuffisance d'appuis budgétaires au premier trimestre et de maintenir un certain niveau de réserves budgétaires pour faire face aux futurs risques de financement.

**29. Les autorités centrafricaines sont prêtes à mettre en œuvre un ajustement plus prononcé si les perspectives, notamment d'appuis budgétaires, se détériorent, mais au risque de suspendre les services publics de base.** Des chocs en cascade nuiront aux finances publiques si les négociations avec les donateurs sur l'appui budgétaire n'aboutissent pas et si la conjoncture internationale se détériore davantage. Une absence de décaissement de l'appui budgétaire en 2022 représenterait un choc de 3 points de pourcentage du PIB qui ne pourrait pas être totalement résorbé par des réductions procycliques des dépenses publiques. Le manque d'assurances de financement de la part des bailleurs et les conséquences immédiates sur la viabilité de la dette centrafricaine retarderont une éventuelle reprise du programme appuyé par la FEC. Si ces risques devaient se concrétiser, les autorités soumettraient une loi de finances rectificative pour proposer de réduire davantage les dépenses publiques tout en protégeant les dépenses sociales, et d'utiliser plus largement l'allocation restante de DTS (MPEF, §29). Bien que l'ampleur de l'impact de ce nouvel ajustement budgétaire ne soit pas encore connue, les autorités ont toutefois rappelé qu'il nuirait rapidement à la croissance économique et à la fourniture des services publics de base, et risquerait de ne pas être suffisant pour sauvegarder la viabilité de la dette. En outre, elles ont reconnu que ce choc créerait de considérables besoins de financement à compter de 2023.

## B. Réformes structurelles

### Renforcer la transparence des finances publiques, notamment pour débloquer les appuis budgétaires

**30. Les autorités entendent renforcer la transparence en réponse à un certain nombre de questions des donateurs** (MPEF, §32) :

- À compter de mars 2022, les partenaires techniques et financiers seront invités aux réunions mensuelles du comité de trésorerie, ce qui facilitera un suivi plus étroit de l'exécution budgétaire ;
- En mars 2022, les autorités lanceront un appel d'offres pour recruter les experts qui réaliseront une évaluation des dépenses publiques et de la responsabilisation financière (évaluation PEFA) pour les années 2018 à fin 2020, en accord avec les donateurs. Les résultats de cette évaluation seront communiqués à tous les partenaires techniques et financiers ;
- Les autorités entendent fournir des informations sur le financement des dépenses liées à la sécurité et veiller à ce que l'appui budgétaire des donateurs soit orienté vers les besoins de développement du pays et le fonctionnement normal de l'État ;

- Les autorités sont disposées à explorer avec les donateurs d'autres moyens d'assurer une plus grande transparence de l'appui budgétaire. Il pourrait s'agir d'inclure des mécanismes tels qu'un appui budgétaire ciblé dont les fonds seraient alloués à des résultats spécifiques et mesurables tels que la santé ou l'éducation, ou la couverture d'un certain nombre d'autres dépenses budgétaires récurrentes.

**31. Les autorités continueront de mettre en œuvre d'autres réformes en faveur de la transparence** (MPEF, §36):

- Les autorités continueront de publier les noms des entreprises ayant bénéficié de transferts pour les aider à faire face à la pandémie de COVID-19, ainsi que les critères retenus pour leur sélection. Elles maintiendront cet engagement de transparence à l'avenir.
- Les autorités publieront rétroactivement les noms des bénéficiaires ultimes des marchés publics d'une valeur minimale de 10 millions de FCFA, conformément au décret ministériel du 4 août 2021. En outre, elles continueront de communiquer toutes les informations requises par ce décret ministériel sur le site du ministère des Finances.

**Améliorer la gestion des finances publiques (GFP)**

**32. Il est impératif de réduire les arriérés intérieurs et d'empêcher toute nouvelle accumulation.** Il est nécessaire d'améliorer la gestion des arriérés intérieurs pour réduire les risques budgétaires et les répercussions négatives sur le secteur privé. D'ici à la fin mai 2022, les autorités se sont engagées à auditer tous les arriérés intérieurs restants (MPEF, §33). Elles entendent également élaborer et communiquer aux services du FMI en juillet une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs restants. Le projet de plan d'apurement conforme au cadre macroéconomique envisage d'apurer tous les arriérés intérieurs d'ici à 2023. Cette stratégie comprendra un calendrier détaillé d'apurement et l'accord sur un critère clair à utiliser au moment de procéder aux remboursements progressifs. Cette stratégie permettra d'éviter les risques de favoritisme et de corruption lors de l'apurement des arriérés intérieurs.

**33. Les autorités progressent bien dans les réformes et les initiatives de GFP** (MPEF, §35).

- Le tableau de situation budgétaire du dernier trimestre 2021<sup>3</sup> a été publié en ligne. Il a été préparé dans le format proposé par les services du FMI, qui permet une analyse plus détaillée et cohérente de la situation budgétaire.
- La consolidation du compte unique du Trésor (CUT) progresse à un bon rythme, grâce à l'appui technique apporté par les services du FMI. Le projet de convention entre la BEAC et le Trésor sur la gestion du CUT est prêt.

---

<sup>3</sup> Disponible [ici](#)

- La nouvelle application numérique de gestion des arriérés de retraite est opérationnelle. Ce nouveau système mettra fin à l'accumulation d'arriérés envers les nouveaux retraités en les prenant en charge immédiatement après leur départ à la retraite.
- Les autorités ont élaboré les termes de référence d'une mission d'assistance technique du FMI qui débutera fin mars 2022, dont l'objectif est de faire le point sur les revenus qui sont perçus directement par les ministères et les organismes sans être versés au CUT.
- Fin mars 2022, un comité sera mis en place pour traiter en particulier des recettes non fiscales. Ce comité sera composé de représentants de chaque secteur de l'économie. Il a pour objet d'établir diverses mesures pour éliminer les anomalies dans le recouvrement de ces recettes et de prévoir les dispositions nécessaires pour assurer le dépôt des recettes correspondantes sur le CUT.
- L'interconnexion entre les logiciels Sygma-Systac et SimBa, qui devrait permettre d'améliorer le suivi et l'exécution du budget, n'est pas encore opérationnelle. Toutefois, les autorités se sont engagées à prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce système soit pleinement déployé afin d'assurer le suivi de l'exécution budgétaire à compter de janvier 2023.
- En novembre 2021, les autorités ont publié en ligne la liste des entreprises publiques, leur situation financière, ainsi que les bilans et comptes de résultat des sociétés ENERCA, SODECA et SOCATEL à fin décembre 2020 et fin 2019<sup>4</sup>.
- Aucun marché public lié à la COVID-19 n'a été attribué, dans la mesure où le projet de loi qui autorise les marchés publics n'a pas encore été approuvé. Toutefois, les autorités s'engagent à suivre les recommandations formulées par la Cour des comptes concernant l'exécution des dépenses de la COVID-19 dès la reprise des marchés publics. Les réunions mensuelles du comité n'ont pas eu lieu en raison de la vague omicron, qui a touché un certain nombre de membres du comité.
- Les autorités se sont engagées à accélérer la mise en œuvre du plan d'action à résultats rapides convenu avec le département des finances publiques, AFRITAC Centre et le PNUD. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la préparation du passage au budget programme et à la comptabilité d'exercice. À cet effet, les autorités se sont engagées à assurer la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements et de la déconcentration budgétaire d'ici à 2023. L'adoption du référentiel des normes comptables de l'État et du texte relatif à la mise en place de la comptabilité matière sera assurée d'ici à fin 2022 pour préparer au passage à la comptabilité d'exercice et accélérer les travaux d'apurement de la balance générale des comptes de l'État.

---

<sup>4</sup> Disponible [ici](#), [ici](#) et [ici](#)

## Améliorer et sécuriser les recettes intérieures

### 34. Les autorités mettent en place des mesures visant à accroître les recettes fiscales

(MPEF, §34, §40):

- Des progrès ont été accomplis pour parvenir à la télédéclaration des impôts et droits de douane. Une formation sera dispensée pour préparer les entreprises à utiliser le système de télédéclaration fiscale, ce qui permettra à toutes les grandes entreprises d'utiliser le système de télédéclaration à partir d'avril 2022.
- Un accord de 1 million d'euros a été signé avec l'UE pour adopter le nouveau logiciel douanier SYDONIA Monde. Il permettra un échange sécurisé d'informations entre le système utilisé par les douanes et celui utilisé par l'administration fiscale, facilitant ainsi le recours à un numéro d'identification fiscale (NIF) unique. L'appel d'offres pour l'acquisition des équipements techniques nécessaires à l'élaboration de ce projet a été lancé et les autorités engageront trois consultants qui seront chargés de la migration vers le système SYDONIA Monde.
- À partir d'une récente évaluation de l'ampleur des dépenses fiscales en RCA faite par la Banque africaine de développement, les autorités se sont engagées à commencer à définir les mesures nécessaires pour supprimer les exonérations qui n'ont aucune efficacité.
- D'ici à fin juin 2022, des notifications définitives seront adressées à tous les importateurs et bénéficiaires de marchés publics en retard de leurs obligations fiscales, ce qui permettra aux autorités de recouvrer environ 1,6 milliard de francs CFA. Un plan d'action détaillé sera présenté aux services du FMI d'ici à fin mars 2022, pour recouvrer environ 327 millions de francs CFA, correspondant aux soldes à recouvrer au 31 décembre 2021 auprès des entreprises redevables auxquelles des notifications finales ont été adressées. En outre, les autorités communiqueront aux services du FMI les informations mensuelles sur les résultats des contrôles effectués chaque mois depuis mars 2022. Elles redoubleront également d'efforts pour suivre les 247 entreprises en retard de leurs obligations fiscales qui n'ont pas été localisées avant le 31 mars 2022. Le rapport sur ces actions de localisation sera achevé d'ici à fin juin 2022.
- Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les autorités évalueront prochainement les coûts et avantages économiques de la structure actuelle des prix des produits pétroliers vendus sur le marché intérieur à prix fixe. Cet axe de travail est de la plus haute importance compte tenu de la hausse des cours mondiaux du pétrole et de ses conséquences considérables sur les recettes intérieures (MPEF, §34). Compte tenu des fortes incidences négatives sur les recettes de la hausse des cours mondiaux du pétrole, il convient d'envisager une structure des prix intérieurs du pétrole qui permette une meilleure répercussion des prix et des coûts mondiaux, tout en prenant au plus vite des mesures visant à renforcer les dispositifs de protection sociale dans le but de minimiser l'impact sur les plus vulnérables. Dans l'intervalle, et compte tenu de la hausse des prix du pétrole, un certain nombre de mesures d'allègement temporaires pour lisser les factures alimentaires et énergétiques pourraient être envisagées, dans les limites de l'espace budgétaire.

## Autres réformes

**35. Les autorités sont déterminées à traiter préventivement les risques qui menacent la stabilité financière.** Le superviseur régional COBAC applique des mesures de surveillance pour s'assurer que toutes les banques actives en RCA soient suffisamment capitalisées. En outre, la BEAC est prête à fournir des liquidités supplémentaires aux banques en difficulté dans les limites de son cadre opérationnel (MPEF, §14). Les services du FMI appellent à une mise en œuvre immédiate des décisions de la COBAC par les banques concernées, notamment celles relatives aux efforts de recapitalisation et de recouvrement des actifs avec des échéances claires, afin de prévenir les risques, tout en renforçant le secteur bancaire.

**36. Les activités du FMI en matière de renforcement des capacités ont joué un rôle primordial dans la mise en œuvre du programme de réformes.** Ces activités ont porté sur l'intégrité des douanes, l'établissement d'un compte unique du Trésor, les statistiques macroéconomiques, ainsi que les politiques publiques et la gouvernance. Les activités de l'Institut du FMI pour le renforcement des capacités visant à renforcer l'élaboration des politiques macroéconomiques ont complété celles entreprises par le département géographique pour intégrer le développement des capacités et la gouvernance. Le FMI a fourni une assistance technique visant à appuyer les réformes structurelles envisagées dans le cadre du programme de référence en cours, notamment la rédaction de la loi anti-corruption.

**37. Le renforcement du cadre institutionnel est essentiel pour le climat des affaires.**

- Les autorités évalueront la pertinence du certificat de conformité à l'importation pour mettre fin à la duplication des informations et réduire la charge documentaire pesant sur les importateurs (MPEF, §34).
- Les autorités poursuivent la révision du code minier en intégrant les recommandations des partenaires techniques et financiers. Elles se sont engagées à communiquer le projet révisé à tous les partenaires techniques avant fin mars 2022, en prévision de sa soumission à l'Assemblée nationale. Le nouveau code minier visera à se conformer pleinement aux recommandations des partenaires techniques, notamment aux bonnes pratiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et à la réglementation des changes de la CEMAC (MPEF, §38).
- Les autorités ont avancé dans la mise en œuvre des recommandations du Comité national économique et financier (CNEF). Les projets de statuts du centre d'arbitrage et de médiation et de la chambre arbitrale au sein du tribunal de commerce chargée des contentieux bancaires et financiers ont été transmis à la COBAC pour évaluation. Les statuts de l'organisme de recouvrement de créances ont été adoptés, et le plan de financement sera analysé avant fin juin 2022 (MPEF, §38).

## MODALITÉS DU PROGRAMME ET RISQUES

**38. Les services du FMI proposent une modification des objectifs quantitatifs à fin mars.** Il est proposé de réviser les seuils des critères quantitatifs à fin mars 2022 à la lumière des projections macroéconomiques et des hypothèses de financement actualisées. Ces dernières supposent le non-décasement de l'appui budgétaire de 2021 au premier trimestre de 2022 et un ajustement à la baisse des dépenses primaires en 2022. Le plafond révisé du financement intérieur suppose une utilisation immédiate de l'allocation de DTS et une émission limitée d'obligations intérieures pour couvrir les besoins de financement résiduels au premier et au deuxième trimestres, respectivement (tableau 1 du MPEF).

**39. Les risques à la baisse concernent l'évolution des termes de l'échange et de l'appui budgétaire.** Une nouvelle hausse des cours mondiaux du pétrole nuira aux recettes intérieures et pourrait entraîner une plus forte compression des dépenses publiques afin de maintenir la viabilité de la dette. En outre, si l'appui budgétaire n'était pas fourni en 2022 et au-delà, les besoins de financement augmenteraient considérablement, menaçant les fonctions essentielles de l'État et provoquant de graves difficultés pour la population. Les risques d'accumulation des arriérés extérieurs s'accroîtront, notamment envers les institutions financières internationales, ce qui aura des incidences immédiates sur l'accès futur aux ressources financières du FMI. La transition souhaitée du programme de référence vers un accord de financement avec le FMI serait donc fortement compromise. Nonobstant ces risques, les autorités centrafricaines ont exprimé leur préférence pour une prolongation du programme actuel appuyé par la FEC, si les assurances de financement le permettent.

**40. Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la BEAC est en cours de finalisation en 2022.** Selon les conclusions préliminaires, la BEAC a maintenu de solides dispositifs de gouvernance à la suite des réformes juridiques de 2017. La BEAC a également achevé en 2019 son processus pluriannuel de transition vers les normes internationales d'information financière (IFRS), renforçant ainsi ses pratiques en matière d'information financière. Les dispositifs d'audit externe restent solides. Toutefois, le mécanisme d'audit interne se heurte à des problèmes de capacité et n'est pas encore totalement conforme aux pratiques internationales. La BEAC doit également renforcer sa gestion des risques, élaborer un plan de continuité des activités et améliorer sa résilience face à d'éventuelles cyber-attaques.

**41. La capacité de la RCA à rembourser le FMI est sujette à de grands risques, essentiellement liés à la forte exposition du pays aux ressources de l'institution.** Ces risques découlent des faits suivants : i) la RCA reste en situation de risque élevé de surendettement ; ii) l'appui budgétaire souffre de retards prolongés ; iii) le FMI représente la plus grande part de la dette extérieure du pays (35 % en 2021) ; et iv) les remboursements de la dette envers le FMI seront considérables dans les années à venir et culmineront en 2026 à 13,2 % des recettes intérieures. Ces éléments sont néanmoins atténués par le fait que la RCA est membre d'une union monétaire (ce qui lui donne accès aux réserves de changes communes de la CEMAC, à condition qu'elle dispose de

ressources budgétaires pour les acquérir en contrepartie) et par les gains attendus d'une amélioration de la paix et de la stabilité. Compte tenu des défis structurels auxquels est confrontée la RCA, le pays aura besoin d'une collaboration continue avec la communauté internationale.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

### 42. L'économie centrafricaine se remet progressivement d'une situation sécuritaire

**difficile.** Grâce à des améliorations progressives de la situation sécuritaire, le corridor commercial essentiel qui relie Douala à Bangui a pu être rouvert, la production et les échanges commerciaux ont pu reprendre, et les tensions inflationnistes se sont apaisées. La campagne de vaccination contre la COVID-19 est en cours, bien qu'elle soit plus lente en raison de problèmes de capacité de stockage et d'une certaine réticence de la population. Le lancement du « dialogue républicain », s'il réussit, pourrait contribuer à accélérer le rétablissement de la paix.

### 43. La mise en œuvre du programme de référence à fin décembre 2021 a été satisfaisante.

Grâce à une augmentation des recettes légèrement plus forte et à une meilleure exécution des dépenses, les autorités ont atteint tous les objectifs quantitatifs et ont dépassé l'objectif en matière de dépenses sociales, apportant ainsi un soutien certain aux plus pauvres. Elles ont toutefois manqué deux objectifs indicatifs relatifs à l'apurement des arriérés intérieurs et aux dépenses par le biais de procédures exceptionnelles en raison d'un suivi insuffisant.

### 44. Les objectifs du programme de référence à fin mars sont atteignables.

Le ralentissement des dépenses publiques non prioritaires au cours des premiers mois de 2022 et un dosage prudent de financements intérieurs aideraient les autorités à atteindre les objectifs quantitatifs à fin mars et à maintenir une exécution budgétaire viable au premier semestre de l'année face à une incertitude considérable. Les autorités ont mis en œuvre les deux repères structurels restants. Le projet de loi anti-corruption a été soumis à l'Assemblée nationale. L'interconnexion entre le logiciel douanier SYDONIA++ et le portail des services électroniques des douanes (e-Douanes) est désormais opérationnelle et sera renforcée. D'autres réformes relatives à l'accroissement des recettes, la gestion des finances publiques et la gouvernance progressent comme prévu.

### 45. Les chocs considérables liés aux termes de l'échange et les incertitudes relatives à l'appui budgétaire assombrissent les perspectives.

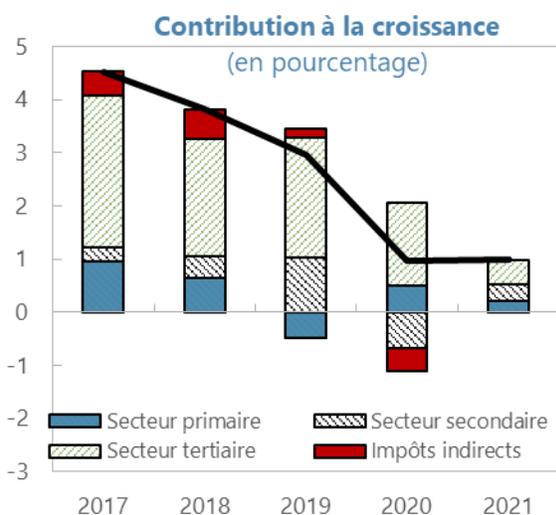
La RCA est particulièrement vulnérable aux cours élevés des produits de base car le pays est importateur net de carburant et de denrées alimentaires, et est en outre enclavé. Les autorités réagissent de manière appropriée à l'effet net des chocs négatifs liés aux cours des produits alimentaires et pétroliers en redéfinissant les priorités dans les dépenses publiques. En outre, si les retards dans l'appui budgétaire des partenaires de développement se poursuivaient, ils réduiraient rapidement la marge de manœuvre des pouvoirs publics. Les autorités disposent d'un plan de contingence budgétaire pour remédier à d'éventuelles insuffisances de l'appui budgétaire en 2022, mais de nouvelles compressions de dépenses publiques auraient des incidences macroéconomiques et sociales négatives considérables, mettant en péril les services publics de base.

**46. Face à des risques de détérioration de plus en plus prononcés, les autorités doivent intensifier le dialogue avec les donateurs.** Les services du FMI saluent la volonté de renforcer la transparence budgétaire grâce au rétablissement des réunions mensuelles du Trésor, à l'accord sur l'évaluation PEFA, à la consolidation du CUT, et à la réforme du code minier. L'ouverture des autorités à envisager d'autres formes de décaissement des appuis budgétaires est cruciale pour garder ouvertes les options de financement extérieur et pour sécuriser les assurances de financement qui seront primordiales en vue d'un éventuel passage à un accord de financement avec le FMI et pour tout futur financement du FMI.

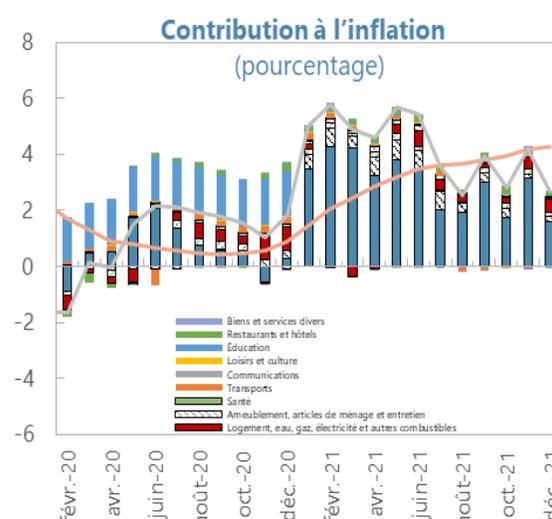
**47. Les services du FMI appuient l'achèvement de la première revue au titre du programme de référence et proposent de modifier, à la demande des autorités, les objectifs à fin mars 2022.** La RCA a atteint tous les repères quantitatifs et structurels à fin décembre 2021, mais a manqué deux objectifs indicatifs pour lesquels les autorités entendent prendre des mesures correctives. En ce qui concerne la deuxième revue au titre du programme de référence, les services du FMI soutiennent la modification des repères quantitatifs à fin mars 2022 pour tenir compte de l'insuffisance considérable de l'appui budgétaire des donateurs prévu au premier trimestre et de la gravité du choc lié aux termes de l'échange.

### Graphique 1. République centrafricaine : évolutions récentes

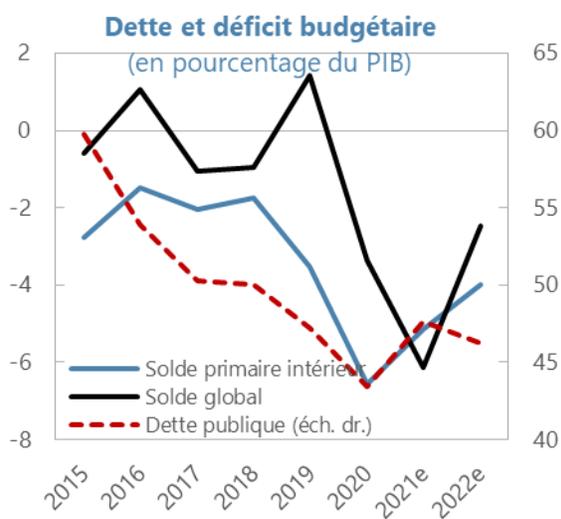
La dégradation du contexte sécuritaire n'ayant pas permis un rebond après la pandémie, la croissance devrait rester limitée à 1 % en 2021.



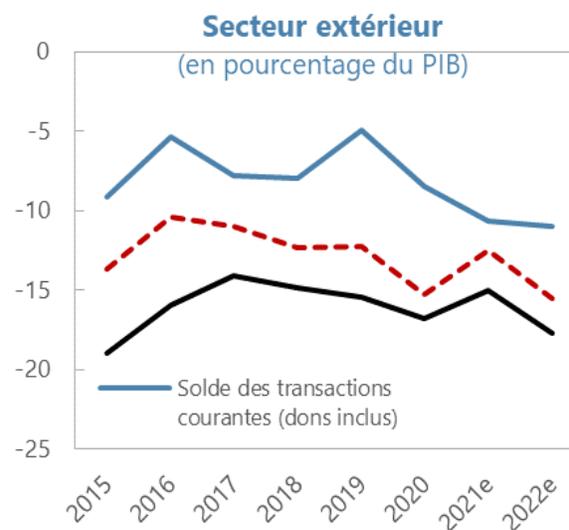
La fermeture du corridor commercial avec le Cameroun a contribué à une hausse de l'inflation au cours du premier semestre, mais cette dernière a entamé une baisse en juillet.



Alors que le solde primaire intérieur a commencé à s'améliorer en 2021, la dette publique a augmenté en raison de la forte dépendance à l'égard du financement relais des banques commerciales et de l'utilisation de l'allocation de DTS aux fins de l'appui budgétaire.



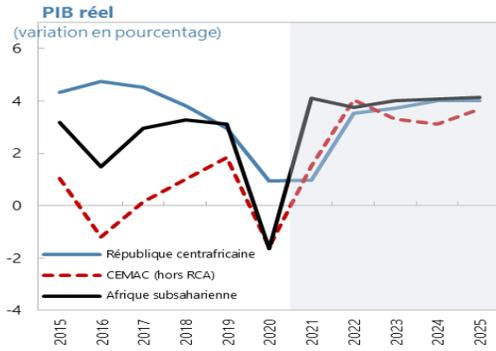
Le déficit de la balance courante (dons compris) s'est creusé en 2021, principalement en raison du fait que des appuis budgétaires n'ont pas été décaissés.



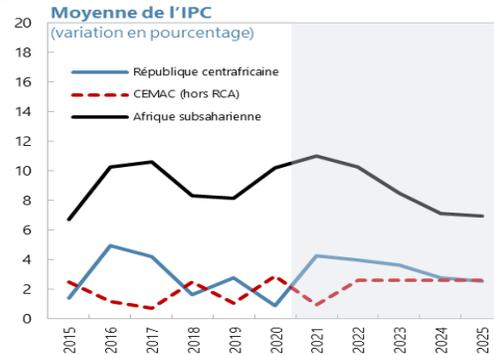
Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

## Graphique 2 : République centrafricaine : perspectives économiques à moyen terme, 2015-2025

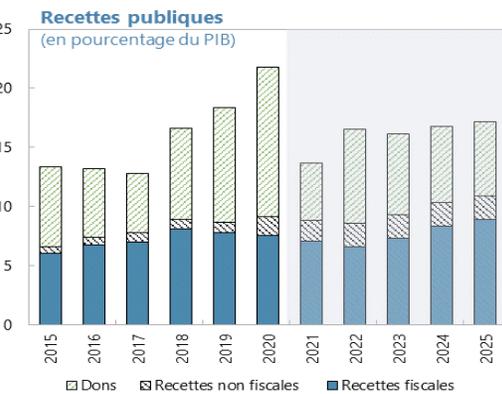
Bien qu'il se soit redressé au cours du second semestre, le PIB réel n'aura progressé que de 1 % en 2021, avant d'augmenter progressivement à partir de 2022.



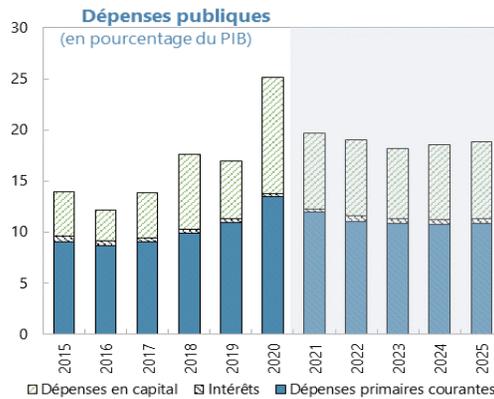
L'inflation devrait s'accélérer à nouveau en raison de la flambée des prix à l'importation, avant de se stabiliser à moyen terme.



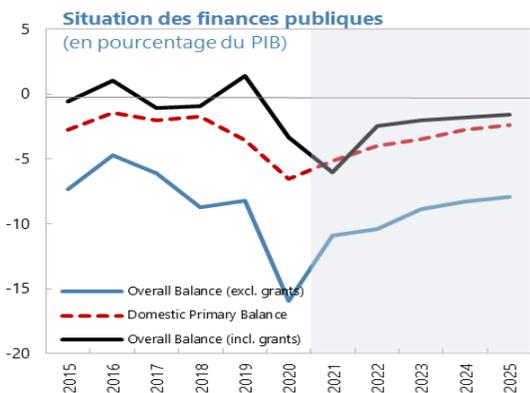
Les recettes totales ne devraient pas sensiblement augmenter à moyen terme, car l'augmentation des recettes intérieures pourrait être contrebalancée par une baisse progressive des subventions...



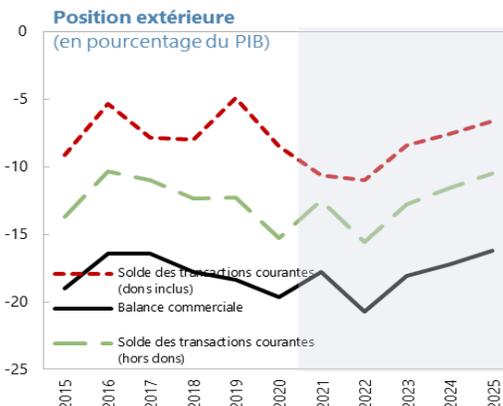
...Ce qui limitera la marge de manœuvre pour augmenter les dépenses.



Après une forte baisse en 2021, le solde global devrait s'améliorer à moyen terme.



Le solde du compte courant devrait également diminuer avant de converger à moyen terme.



Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

**Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–2026**

	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	FEC	Proj.	FEC	Proj.		Proj.			
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	3.0	0.0	1.0	3.5	1.0	3.5	3.7	4.0	4.0	4.0
PIB par habitant a prix constants	1.3	-1.8	-0.8	1.5	-1.0	1.6	1.7	2.0	2.1	1.9
PIB aux prix courants	5.5	1.9	2.8	6.1	4.3	7.5	7.4	6.8	6.6	6.6
Déflateur du PIB	2.4	2.0	1.9	2.5	3.3	3.8	3.5	2.6	2.5	2.5
IPC (moyenne annuelle)	2.8	2.1	0.9	1.8	4.3	4.0	3.6	2.8	2.5	2.5
IPC (fin de période)	-2.0	3.0	1.8	2.5	2.7	5.4	2.4	2.5	2.5	2.5
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large	8.9	7.5	11.5	10.3	14.6	2.3	3.3	3.2	5.3	4.7
Crédit à l'économie	-1.0	-3.0	8.5	5.0	14.6	9.0	9.0	8.4	8.0	8.0
Secteur extérieur										
Exportations de biens en volume	-6.7	-3.1	9.4	8.2	-5.3	9.8	9.0	5.2	9.0	5.4
Importation de biens en volume	10.5	-0.8	1.8	0.1	-11.2	0.1	5.1	8.5	8.2	4.9
Termes de l'échange	14.0	-19.6	-21.6	5.3	0.2	-15.5	12.3	11.2	8.4	3.1
(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)										
Épargne nationale brute	9.7	11.1	10.4	9.7	5.1	5.3	8.0	9.8	11.4	12.2
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	6.0	5.7	5.1	3.7	0.0	2.6	2.3	2.0	1.9	1.7
Épargne nationale brute	-3.7	-0.8	-0.8	-1.2	-2.1	-4.4	-1.6	0.2	1.8	2.8
Administrations publiques	-2.5	-4.5	-4.5	-2.3	-3.4	-2.9	-1.9	-0.7	-0.3	0.1
Secteur privé	-1.2	3.8	3.7	1.1	1.3	-1.5	0.2	0.9	2.1	2.7
Consommation	103.7	100.8	100.8	101.2	102.1	104.4	101.6	99.8	98.2	97.2
Administrations publiques	8.0	9.0	9.6	8.0	9.1	7.8	7.7	7.5	7.5	7.7
Secteur privé	95.6	91.7	91.2	93.2	92.9	96.6	93.9	92.4	90.7	89.5
Investissement brut	14.7	18.6	18.9	15.8	15.7	16.3	16.5	17.4	18.0	18.4
Administrations publiques	5.6	11.1	11.3	7.5	7.4	7.4	6.9	7.4	7.5	7.3
Secteur privé	9.0	7.5	7.5	8.3	8.3	8.9	9.5	10.0	10.5	11.1
Solde des transactions extérieures courantes										
<i>dans compris</i>	-4.9	-7.6	-8.5	-6.1	-10.6	-11.0	-8.4	-7.6	-6.6	-6.2
<i>hors dons</i>	-12.3	-15.0	-15.2	-11.7	-12.5	-15.6	-12.8	-11.6	-10.5	-9.9
Balance globale des paiements	-1.1	-0.3	-1.2	-0.2	0.5	-5.2	-2.5	0.2	1.2	1.1
Finances de l'administration centrale										
Total des recettes (dons compris)	18.3	21.8	21.8	18.0	13.7	16.5	16.2	16.8	17.2	17.3
<i>dont : recettes intérieures</i>	8.7	8.5	9.2	9.3	8.8	8.6	9.3	10.3	10.9	11.4
Total des dépenses <sup>1</sup>	16.9	24.3	25.1	19.3	19.7	19.0	18.2	18.6	18.8	18.7
<i>dont : dépenses en capital</i>	5.6	11.1	11.3	7.5	7.4	7.4	6.9	7.4	7.5	7.3
Solde global										
Dons non compris	-8.2	-15.8	-16.0	-10.0	-10.9	-10.4	-8.9	-8.3	-7.9	-7.4
Dons compris	1.4	-2.5	-3.4	-1.3	-6.0	-2.5	-2.0	-1.8	-1.6	-1.4
Solde primaire intérieur <sup>2</sup>	-3.5	-6.2	-6.6	-4.0	-5.1	-4.0	-3.5	-2.8	-2.4	-2.1
Dette du secteur public <sup>3</sup>	47.2	46.8	43.4	44.1	47.6	46.3	44.7	43.3	42.1	40.8
<i>Dont : dette intérieure <sup>4</sup></i>	11.1	9.5	9.4	7.1	13.2	13.5	14.1	14.0	13.9	13.8
<i>Dont : dette extérieure</i>	36.1	37.3	34.0	36.9	34.4	32.7	30.6	29.3	28.2	27.0
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB par habitant (en dollars)	480	481	494	525	525	527	562	594	627	659
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,335	1,360	1,373	1,443	1,432	1,539	1,652	1,764	1,881	2,005
Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI										
<sup>1</sup> Dépenses en base caisse.										
<sup>2</sup> Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.										
<sup>3</sup> Les modifications des estimations de la dette intérieure reflètent une correction des estimations dans les tableaux des rapports des services FMI sur de la FCR, qui n'avaient pas été actualisées. Cela n'a pas affecté l'analyse de la viabilité de la dette.										
<sup>4</sup> Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.										

**Tableau 2a. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2019-2026 (milliards de FCFA)**

	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	FEC	Proj.	FEC	Proj.		Proj.			
Recettes	244.8	296.2	298.6	259.4	195.7	254.5	266.9	296.2	323.5	346.6
Recettes intérieures	116.1	115.7	125.7	133.9	125.9	131.9	153.1	182.0	205.0	227.8
Recettes fiscales	104.1	96.3	103.3	109.6	101.1	101.7	120.7	147.2	167.8	188.2
Impôt sur le revenu et impôt foncier	23.5	26.3	28.0	30.4	28.7	28.5	33.0	42.5	46.8	52.5
Taxes sur les biens et services	54.3	44.9	48.5	49.9	46.1	45.5	55.5	66.9	77.1	86.3
<i>Dont: TVA</i>	34.4	20.9	21.1	23.2	20.9	21.0	26.7	32.3	37.5	42.1
Taxes sur le commerce international	26.2	25.1	26.8	29.3	26.3	27.7	32.2	37.8	44.0	49.4
Recettes non fiscales	12.0	19.4	22.4	24.4	24.8	30.2	32.4	34.8	37.2	39.6
Dons	128.7	180.5	172.9	125.4	69.8	122.6	113.8	114.2	118.5	118.7
Programme	80.2	77.7	70.1	53.3	0.0	39.5	38.5	35.0	35.0	35.0
Projet	48.5	102.8	102.8	72.1	69.8	83.1	75.3	79.2	83.5	83.7
Dépenses <sup>1</sup>	225.8	330.2	344.7	278.3	281.9	292.5	300.4	327.8	353.6	375.4
Dépenses primaires courantes	146.1	174.7	184.8	164.8	171.6	170.2	179.3	190.1	204.5	219.3
Traitements et salaires	65.1	71.4	80.1	72.1	81.2	79.4	81.9	83.7	90.3	96.2
Transferts et subventions	38.9	51.7	53.0	48.8	40.7	50.1	51.9	58.1	62.6	65.9
Biens et services	42.2	51.6	51.7	43.9	49.7	40.7	45.6	48.2	51.6	57.3
Intérêts	4.6	4.9	4.2	4.0	4.0	8.4	6.8	7.8	8.7	9.7
Extérieurs	2.0	2.3	1.7	1.4	1.4	2.5	2.4	2.8	2.9	2.7
Intérieurs	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	5.9	4.4	5.0	5.8	7.0
Dépenses en capital	75.0	150.6	155.7	108.5	106.3	113.9	114.2	129.9	140.5	146.4
Financées sur ressources intérieures	17.1	25.5	31.0	27.5	27.7	23.3	31.5	40.7	45.1	50.0
Financées sur ressources extérieures	58.0	125.1	124.7	81.0	78.6	90.6	82.8	89.2	95.4	96.4
Solde global										
Hors dons	-109.7	-214.6	-219.1	-144.3	-156.0	-160.6	-147.2	-145.8	-148.6	-147.6
<i>Dont: solde primaire intérieur <sup>2</sup></i>	-47.1	-84.6	-90.1	-58.3	-73.5	-61.6	-57.6	-48.7	-44.5	-41.5
Dons compris	19.0	-34.0	-46.1	-18.9	-86.2	-38.0	-33.5	-31.6	-30.1	-28.9
Solde primaire intérieur	81.6	95.9	82.8	67.1	-3.7	61.0	56.1	65.5	74.0	77.2
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-28.5	-18.8	-14.4	-23.8	-11.4	-14.6	-4.1	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-28.5	-18.8	-14.4	-23.8	-11.4	-14.6	-4.1	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.1	0.0	-1.5	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-9.4	-52.9	-62.0	-42.6	-98.1	-52.6	-37.6	-31.6	-30.1	-28.9
Financements identifiés	9.4	52.9	62.0	42.6	98.1	52.6	37.6	31.6	30.1	28.9
Extérieurs, net	3.8	17.7	18.6	3.2	4.9	0.5	3.6	38.0	43.9	43.7
Prêts-projet	9.5	22.3	21.9	8.8	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8	12.6
Prêts-programme <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	35.0	40.0	40.0
Amortissement	-5.7	-6.8	-5.4	-5.6	-5.6	-6.3	-2.9	-6.1	-7.7	-8.6
Financement exceptionnel	0.0	2.2	2.1	0.0	1.7	-0.7	-1.0	-1.0	-0.3	-0.3
Intérieurs, net	5.6	35.2	43.4	39.4	93.2	52.1	34.0	-6.3	-13.8	-14.8
Système bancaire	5.6	30.5	38.7	33.9	87.9	48.2	34.0	-10.3	-15.8	-17.6
BEAC	5.1	33.4	41.8	36.9	60.9	33.2	34.0	-20.3	-30.8	-32.6
<i>Emprunts</i>	0.5	0.0	-1.7	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	-2.2	-2.2
<i>Utilisation d' allocation DTS</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	35.0	20.0	29.0	0.0	0.0	0.0
<i>Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)</i>	11.1	27.2	27.0	33.2	14.2	12.5	5.2	-20.9	-26.6	-30.0
Retraits de dépôts	-6.4	6.2	16.5	3.7	11.3	0.7	-0.2	0.6	-2.0	-0.5
Banques commerciales	0.4	-3.0	-3.1	-3.1	27.0	15.0	0.0	10.0	15.0	15.0
Non bancaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.0	2.0	2.8
Financement exceptionnel (CCRT) <sup>4</sup>	0.0	4.7	4.7	5.6	3.5	3.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Dépenses Primaires	163.2	200.3	215.8	192.3	199.3	193.5	210.8	230.7	249.5	269.4
Dette publique totale	629.4	636.8	596.1	636.1	681.8	711.9	738.9	764.5	791.9	817.9
Dette publique en monnaie nationale <sup>5</sup>	147.8	129.8	129.3	103.0	189.6	208.0	232.9	246.9	261.7	277.3
PIB nominal	1,335	1,360	1,373	1,443	1,432	1,539	1,652	1,764	1,881	2,005

Sources: données communiquées par les autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse.

<sup>2</sup> Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Prêts d'appui budgétaire à déterminer pour les années 2023 et 2024.

<sup>4</sup> Cette subvention couvre service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

<sup>5</sup> Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.

**Tableau 2b. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2019-2026 (en % du PIB)**

	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	FEC	Proj.	FEC	Proj.	Proj.				
	(Pourcentage du PIB)									
Recettes	18.3	21.8	21.8	18.0	13.7	16.5	16.2	16.8	17.2	17.3
Recettes intérieures	8.7	8.5	9.2	9.3	8.8	8.6	9.3	10.3	10.9	11.4
Recettes fiscales	7.8	7.1	7.5	7.6	7.1	6.6	7.3	8.3	8.9	9.4
Impôt sur le revenu et impôt foncier	1.8	1.9	2.0	2.1	2.0	1.9	2.0	2.4	2.5	2.6
Taxes sur les biens et services	4.1	3.3	3.5	3.5	3.2	3.0	3.4	3.8	4.1	4.3
Dont: TVA	2.6	1.5	1.5	1.6	1.5	1.4	1.6	1.8	2.0	2.1
Taxes sur le commerce international	2.0	1.8	2.0	2.0	1.8	1.8	2.0	2.1	2.3	2.5
Recettes non fiscales	0.9	1.4	1.6	1.7	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Dons	9.6	13.3	12.6	8.7	4.9	8.0	6.9	6.5	6.3	5.9
Programme	6.0	5.7	5.1	3.7	0.0	2.6	2.3	2.0	1.9	1.7
Projet	3.6	7.6	7.5	5.0	4.9	5.4	4.6	4.5	4.4	4.2
Dépenses <sup>1</sup>	16.9	24.3	25.1	19.3	19.7	19.0	18.2	18.6	18.8	18.7
Dépenses primaires courantes	10.9	12.8	13.5	11.4	12.0	11.1	10.9	10.8	10.9	10.9
Traitements et salaires	4.9	5.3	5.8	5.0	5.7	5.2	5.0	4.7	4.8	4.8
Transferts et subventions	2.9	3.8	3.9	3.4	2.8	3.3	3.1	3.3	3.3	3.3
Biens et services	3.2	3.8	3.8	3.0	3.5	2.6	2.8	2.7	2.7	2.9
Intérêts	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5
Extérieurs	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1
Intérieurs	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses en capital	5.6	11.1	11.3	7.5	7.4	7.4	6.9	7.4	7.5	7.3
Financées sur ressources intérieures	1.3	1.9	2.3	1.9	1.9	1.5	1.9	2.3	2.4	2.5
Financées sur ressources extérieures	4.3	9.2	9.1	5.6	5.5	5.9	5.0	5.1	5.1	4.8
Solde global										
Hors dons	-8.2	-15.8	-16.0	-10.0	-10.9	-10.4	-8.9	-8.3	-7.9	-7.4
Dont: solde primaire intérieur <sup>2</sup>	-3.5	-6.2	-6.6	-4.0	-5.1	-4.0	-3.5	-2.8	-2.4	-2.1
Dons compris	1.4	-2.5	-3.4	-1.3	-6.0	-2.5	-2.0	-1.8	-1.6	-1.4
Variation nette des arriérés (- = réduction)										
Intérieurs	-2.1	-1.4	-1.0	-1.6	-0.8	-0.9	-0.2	0.0	0.0	0
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Solde global (base caisse)	-0.7	-3.9	-4.5	-3.0	-6.9	-3.4	-2.3	-1.8	-1.6	-1.4
Financements identifiés	0.7	3.9	4.5	3.0	6.9	3.4	2.3	1.8	1.6	1.4
Extérieurs, net	0.3	1.3	1.4	0.2	0.3	0.0	0.2	2.2	2.3	2.2
Prêts-projet	0.7	1.6	1.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6
Prêts-programme <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	2.1	2.0
Amortissement	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.3	-0.4	-0.4
Financement exceptionnel	0.0	0.2	0.1	0.0	0.1	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Intérieurs, net	0.4	2.6	3.2	2.7	6.5	3.4	2.1	-0.4	-0.7	-0.7
Système bancaire	0.4	2.2	2.8	2.3	6.1	3.1	2.1	-0.6	-0.8	-0.9
BEAC	0.4	2.5	3.0	2.6	4.3	2.2	2.1	-1.2	-1.6	-1.6
Emprunts	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1
Utilisation d' allocation DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	2.4	1.3	1.8	0.0	0.0	0.0
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	0.8	2.0	2.0	2.3	1.0	0.8	0.3	-1.2	-1.4	-1.5
Retraits de dépôts	-0.5	0.5	1.2	0.3	0.8	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0
Banques commerciales	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	1.9	1.0	0.0	0.6	0.8	0.7
Non bancaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.1	0.1
Financement exceptionnel (CCRT) <sup>4</sup>	0.0	0.3	0.3	0.4	0.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Dépenses primaires	12.2	14.7	15.7	13.3	13.9	12.6	12.8	13.1	13.3	13.4
Dettes publiques totales	47.2	46.8	43.4	44.1	47.6	46.3	44.7	43.3	42.1	40.79286
Dettes publiques intérieures <sup>5</sup>	11.1	9.5	9.4	7.1	13.2	13.5	14.1	14.0	13.9	13.8

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse.<sup>2</sup> Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.<sup>3</sup> Prêts d'appui budgétaire à déterminer pour les années 2023 et 2024.<sup>4</sup> Cette subvention couvre service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.<sup>5</sup> Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.

**Tableau 2c. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, projections budgétaires trimestrielles, 2022**  
(milliards de FCFA)

	2022			
	Q1	Q2	Q3	Q4
	Proj.			
<b>Recettes</b>	<b>53.8</b>	<b>53.7</b>	<b>93.3</b>	<b>53.7</b>
Recettes intérieures	33.0	33.0	33.0	33.0
Subventions	20.8	20.8	60.3	20.8
Appui Budgétaire	0.0	0.0	39.5	0.0
Dons de projet	20.8	20.8	20.8	20.8
<b>Dépense</b>	<b>68.1</b>	<b>68.1</b>	<b>81.1</b>	<b>75.1</b>
Dépenses primaires	43.4	43.4	56.4	50.4
Intérêts	2.1	2.1	2.1	2.1
Dépenses en capital financées sur ressources extérieures	22.6	22.6	22.6	22.6
<b>Solde global</b>				
Hors dons	-35.1	-35.2	-48.2	-42.2
Dont : solde primaire intérieur	-10.4	-10.4	-23.4	-17.4
Dons compris	<b>-14.4</b>	<b>-14.4</b>	<b>12.1</b>	<b>-21.4</b>
Variation nette des arriérés ((-) = réduction)	0.0	-7.3	0.0	-7.3
<b>Solde global, base caisse</b>	<b>-14.4</b>	<b>-21.7</b>	<b>12.1</b>	<b>-28.7</b>
<b>Financement extérieur, net</b>	<b>-0.4</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>
<b>Financement intérieur, net</b>	<b>14.8</b>	<b>21.4</b>	<b>-12.4</b>	<b>28.4</b>
Dont : utilisation de l'allocation de DTS	20.0	0	0.0	0.0
Emprunt commercial, net	0.0	15	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel (CCRT)	3.9	0.0	0.0	0.0

Source: données communiquées par les autorités nationales.

Tableau 3. République centrafricaine : Situation monétaire, 2019-2026

	2019	2020	2021				2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Q1 Proj.	Q2 Proj.	Q3 Proj.	Q4 Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Milliards de FCFA, fin de période)										
Avoirs extérieurs nets	89.5	88.7	64.7	56.9	65.1	72.0	0.5	-35.0	-25.6	4.1	32.6
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	37.4	49.2	20.2	1.4	-2.0	-11.1	20.2	-2.0	-11.1	-101.8	-80.3
Avoirs extérieurs	214.4	242.5	236.5	214.1	313.7	291.9	225.7	189.0	171.2	167.8	159.2
Passifs extérieurs	177.0	193.3	216.3	212.8	300.8	303.0	311.9	317.1	296.2	269.5	239.5
Allocation DTS	43.3	41.4	42.3	42.0	127.8	130.0	130.0	130.0	130.0	130.0	130.0
Utilisation des ressources du FMI	130.6	150.2	172.2	168.7	171.1	170.6	183.1	188.3	167.4	140.8	110.8
Autres passifs extérieurs	3.2	1.7	0.1	0.3	0.0	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2
Banques commerciales	52.2	39.5	44.4	55.6	67.2	83.0	86.7	93.0	99.3	105.9	112.9
Avoirs intérieurs nets	284.0	327.7	359.2	353.5	356.7	405.1	487.6	545.7	543.7	541.0	534.5
Crédit intérieur	385.4	436.5	460.9	454.6	463.3	522.0	588.4	642.2	651.8	656.8	661.6
Crédit au secteur public	223.4	260.7	284.0	277.9	277.1	320.7	368.8	402.8	392.5	376.7	359.0
Crédits à l'administration centrale (net)	223.4	260.7	284.0	277.9	277.1	320.7	368.8	402.8	392.5	376.7	359.0
BEAC	212.5	252.9	280.5	266.9	273.3	313.5	346.7	380.6	360.3	329.5	296.9
Prêts	116.4	114.7	115.6	115.0	115.0	115.0	115.0	115.0	115.0	112.8	110.7
Utilisation d' allocation DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	35.0	84.0	84.0	84.0	84.0
Crédits du FMI (net)	130.6	150.2	172.2	168.7	171.1	170.6	183.1	188.3	167.4	140.8	110.8
Dépôts	-34.5	-12.0	-7.3	-16.8	-12.8	-7.1	-6.4	-6.7	-6.1	-8.1	-8.6
Banques commerciales	10.9	7.8	3.4	11.0	3.8	7.2	22.2	22.2	32.2	47.2	62.2
Crédit à d'autres entités publiques (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	162.0	175.8	177.0	176.7	186.2	201.4	219.5	239.3	259.4	280.2	302.6
Entreprises publiques	4.4	8.5	8.5	9.1	12.2	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9	11.9
Secteur privé	157.6	167.3	168.5	167.6	174.0	189.5	207.6	227.5	247.5	268.3	290.7
Autres postes (net)	-101.4	-108.8	-101.7	-101.1	-106.6	-117.0	-100.7	-103.1	-106.1	-113.1	-120.6
Monnaie et quasi-monnaie	373.5	416.4	415.0	410.5	421.8	477.1	488.1	504.0	520.1	547.8	573.6
Monnaie	192.6	210.5	207.7	213.7	218.0	239.1	262.0	267.3	275.4	303.2	313.8
Dépôts	181.0	205.9	207.2	196.8	203.9	238.0	226.1	236.7	244.8	244.6	259.8
Dépôts à vue	118.5	137.9	136.5	124.6	130.6	163.3	158.5	164.2	167.3	178.3	183.1
Dépôts à terme et d'épargne	62.5	67.9	70.8	72.2	73.2	74.7	67.6	72.6	77.5	66.3	76.6
	(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période)										
Avoirs extérieurs nets	17.3	-0.9	91.5	-26.6	-20.0	-18.8	-99.3	-7420.4	-26.9	-116.2	688.3
Avoirs intérieurs nets	6.5	15.4	30.0	17.4	18.3	23.6	20.4	10.5	1.2	-0.4	-0.5
Base monétaire	0.3	20.7	20.5	0.1	-5.1	2.5	7.5	7.4	6.8	6.6	6.6
Crédit à l'économie	-1.0	8.5	2.8	9.6	5.4	14.6	9.0	9.0	8.4	8.0	8.0
Entreprises publiques	23.3	93.8	75.2	82.0	48.2	39.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur privé	-1.5	6.1	0.7	7.3	3.3	13.3	9.6	9.6	8.8	8.4	8.4
<i>Pour mémoire :</i>											
AIN de la banque centrale (en milliards de FCFA)	190.2	225.5	260.1	246.9	254.7	292.6	388.8	452.9	471.8	471.5	474.5
Base monétaire (en milliards de FCFA)	227.5	274.7	280.3	248.2	252.7	281.5	302.6	324.8	346.8	369.8	394.2
PIB nominal (milliards de FCFA)	1334.6	1372.5	...	...	...	1431.7	1538.9	1652.2	1764.0	1880.6	2005.0
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)											
Fin de période	3.6	3.3	...	...	...	3.0	3.2	3.3	3.4	3.4	3.5

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4a. République centrafricaine : balance des paiements, 2019-2026 (milliards de FCFA)

	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	FEC	Est.	FEC	Proj.	Proj.				
	(Milliards de FCFA)									
Solde des transactions courantes	-65.7	-102.9	-116.1	-88.1	-152.1	-169.4	-139.2	-133.5	-124.8	-123.8
Solde des biens	-206.0	-224.0	-230.4	-207.9	-215.3	-273.3	-257.5	-254.5	-257.6	-272.4
Exportations, f.à.b.	94.1	76.7	82.7	85.0	84.8	97.0	113.1	124.9	144.6	161.6
dont: diamants	2.8	2.2	3.8	3.1	6.9	9.6	13.8	19.7	26.0	31.4
dont: produits du bois	58.0	46.5	50.6	53.4	48.3	55.3	63.3	66.7	75.0	81.5
Importations, f.à.b.	-300.1	-300.7	-313.1	-293.0	-300.1	-370.3	-370.6	-379.4	-402.2	-434.1
dont : produits pétroliers	-91.3	-63.6	-65.6	-65.2	-87.9	-128.4	-111.0	-105.8	-103.5	-103.5
Services (net)	-38.7	-39.6	-39.3	-37.8	-39.2	-45.8	-41.2	-49.2	-46.9	-39.1
Crédit	116.1	108.6	108.9	119.9	104.7	108.4	123.3	126.5	151.8	163.9
Débit	-154.8	-148.2	-148.2	-157.7	-143.9	-154.2	-164.6	-175.7	-198.7	-203.1
Revenus (nets)	-1.9	-2.2	-1.6	-2.1	-1.2	-2.4	-2.3	-2.7	-0.8	-0.8
Crédit	12.9	12.9	13.1	13.4	13.2	13.7	14.2	14.7	15.6	16.2
Débit	-14.9	-15.1	-14.7	-15.4	-14.4	-16.1	-16.5	-17.4	-16.4	-17.0
Transferts (nets)	180.9	162.9	155.1	159.7	103.6	152.1	161.8	172.9	180.5	188.5
Privés	83.1	62.1	62.0	79.6	76.8	81.9	90.3	102.6	107.9	113.4
Officiels	97.8	100.7	93.1	80.2	26.9	70.2	71.6	70.3	72.6	75.1
dont: Programme	80.2	77.7	70.1	53.3	0.0	39.5	38.5	35.0	35.0	35.0
Compte de capital	48.5	102.8	102.8	72.1	69.8	83.1	75.3	79.2	83.5	82.9
Dons-projet	48.5	102.8	102.8	72.1	69.8	83.1	75.3	79.2	83.5	82.9
Autres transferts (remise de dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	23.8	-3.5	-2.5	13.2	89.7	6.2	23.1	58.4	64.7	62.6
Investissements directs	15.0	6.0	1.0	15.0	3.0	15.0	23.5	24.5	25.5	28.6
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	8.8	-9.5	-3.5	-1.8	86.7	-8.8	-0.4	33.9	39.2	34.0
Secteur public (net)	3.8	15.5	16.5	3.2	91.7	1.2	4.6	38.9	44.2	44.0
Décaissement au titre de projets	9.5	22.3	21.9	8.8	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8	12.6
Décaissement au titre de programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	35.0	40.0	40.0
Amortissement inscrit à l'échéancier	-5.7	-6.8	-5.4	-5.6	-5.6	-6.3	-2.9	-6.1	-7.7	-8.6
Autorités monétaires (allocation de DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	88.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	5.0	-25.0	-20.0	-5.0	-5.0	-10.0	-5.0	-5.0	-5.0	-10.0
Erreurs et omissions	-21.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-14.7	-3.6	-15.8	-2.7	7.3	-80.2	-40.9	4.1	23.5	21.7
Financements identifiés	14.7	3.6	15.8	2.7	-95.9	80.2	40.9	-4.1	-23.4	-22.5
Crédit net du FMI	11.1	27.2	27.0	33.2	14.2	12.5	5.2	-20.9	-26.6	-30.0
Achat de crédits au FMI	-18.5	-32.1	-31.8	-37.3	-18.8	-18.6	-19.4	0.0	0.0	0.0
Rachats au FMI	7.4	4.9	4.9	4.0	4.6	6.1	14.2	20.9	26.6	30.0
Autres réserves ( - = augmentation)	3.6	-30.5	-18.0	-36.1	-115.4	66.2	36.7	17.8	3.5	8.5
Financement exceptionnel	0.0	6.9	6.7	5.6	5.3	1.5	-1.0	-1.0	-0.3	-1.1
Rééchelonnement de la dette	0.0	2.2	2.1	0.0	1.7	-0.7	-1.0	-1.0	-0.3	-0.3
Autres financements exceptionnels (CCRT) <sup>1</sup>	0.0	4.7	4.7	5.6	3.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement de la dette ( - = réduction)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoins résiduels de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	14.0	-19.6	-21.6	5.3	0.2	-15.5	12.3	11.2	8.4	3.1
Prix unitaire des exportations	10.7	-18.8	-19.6	2.5	8.2	4.2	6.9	4.9	6.2	6.0
Prix unitaire des importations	-2.9	0.9	2.5	-2.7	8.0	23.3	-4.8	-5.7	-2.0	2.8
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-4.9	-7.6	-8.5	-6.1	-10.6	-11.0	-8.4	-7.6	-6.6	-6.2
Compte de capital (en pourcentage du PIB)	3.6	7.6	7.5	5.0	4.9	5.4	4.6	4.5	4.4	4.1
PIB nominal (milliards de FCFA)	1335	1360	1373	1443	1432	1539	1652	1764	1881	2,005

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Cette subvention couvre service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

**Tableau 4b. République centrafricaine : balance des paiements, 2019-2026**  
(pourcentage du PIB)

	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	FEC	Proj.	FEC	Proj.	Proj.				
	(Pourcentage du PIB)									
Compte des transactions courantes	-4.9	-7.6	-8.5	-6.1	-10.6	-11.0	-8.4	-7.6	-6.6	-6.2
Solde des biens	-15.4	-16.5	-16.8	-14.4	-15.0	-17.8	-15.6	-14.4	-13.7	-13.6
Exportations, f.à.b.	7.0	5.6	6.0	5.9	5.9	6.3	6.8	7.1	7.7	8.1
dont: diamants	0.2	0.2	0.3	0.2	0.5	0.6	0.8	1.1	1.4	1.6
dont: produits du bois	4.3	3.4	3.7	3.7	3.4	3.6	3.8	3.8	4.0	4.1
Importations, f.à.b.	-22.5	-22.1	-22.8	-20.3	-21.0	-24.1	-22.4	-21.5	-21.4	-21.6
dont : produits pétroliers	-6.8	-4.7	-4.8	-4.5	-6.1	-8.3	-6.7	-6.0	-5.5	-5.2
Services (net)	-2.9	-2.9	-2.9	-2.6	-2.7	-3.0	-2.5	-2.8	-2.5	-2.0
Crédit	8.7	8.0	7.9	8.3	7.3	7.0	7.5	7.2	8.1	8.2
Débit	-11.6	-10.9	-10.8	-10.9	-10.1	-10.0	-10.0	-10.0	-10.6	-10.1
Revenus (nets)	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.1	-0.2	0.0	0.0
Crédit	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8
Débit	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.8
Transferts (nets)	13.6	12.0	11.3	11.1	7.2	9.9	9.8	9.8	9.6	9.4
Privés	6.2	4.6	4.5	5.5	5.4	5.3	5.5	5.8	5.7	5.7
Officiels	7.3	7.4	6.8	5.6	1.9	4.6	4.3	4.0	3.9	3.7
dont: Programme	6.0	5.7	5.1	3.7	0.0	2.6	2.3	2.0	1.9	1.7
Compte de capital	3.6	7.6	7.5	5.0	4.9	5.4	4.6	4.5	4.4	4.1
Dons-projets	3.6	7.6	7.5	5.0	4.9	5.4	4.6	4.5	4.4	4.1
Autres transferts (remise de dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	1.8	-0.3	-0.2	0.9	6.3	0.4	1.4	3.3	3.4	3.1
Investissement direct	1.1	0.4	0.1	1.0	0.2	1.0	1.4	1.4	1.4	1.4
Investissement de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	0.7	-0.7	-0.3	-0.1	6.1	-0.6	0.0	1.9	2.1	1.7
Secteur public (net)	0.3	1.1	1.2	0.2	6.4	0.1	0.3	2.2	2.3	2.2
Décaissement au titre de projets	0.7	1.6	1.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6
Décaissement au titre de programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	2.1	2.0
Amortissement inscrit à l'échéancier	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.3	-0.4	-0.4
Autorités monétaires (allocation de DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	6.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	0.4	-1.8	-1.5	-0.3	-0.3	-0.6	-0.3	-0.3	-0.3	-0.5
Erreurs et omissions	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-1.1	-0.3	-1.2	-0.2	0.5	-5.2	-2.5	0.2	1.2	1.1
Financements identifiés	1.1	0.3	1.1	0.2	-6.7	5.2	2.5	-0.2	-1.2	-1.1
Crédit net au FMI	0.8	2.0	2.0	2.3	1.0	0.8	0.3	-1.2	-1.4	-1.5
Achat de crédits au FMI	-1.4	-2.4	-2.3	-2.6	-1.3	-1.2	-1.2	0.0	0.0	0.0
Rachats au FMI	0.6	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.9	1.2	1.4	1.5
Autres réserves (- = augmentation)	0.3	-2.2	-1.3	-2.5	-8.1	4.3	2.2	1.0	0.2	0.4
Financement exceptionnel	0.0	0.5	0.5	0.4	0.4	0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.2	0.1	0.0	0.1	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels (CCRT) <sup>1</sup>	0.0	0.3	0.3	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement de la dette (- = réduction)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoins résiduels de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	14.0	-19.6	-21.6	5.3	0.2	-15.5	12.3	11.2	8.4	3.1
Prix unitaire des exportations	0.8	-1.4	-1.4	0.2	0.6	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3
Prix unitaire des importations	-2.9	0.1	0.2	-0.2	0.6	1.5	-0.3	-0.3	-0.1	0.1
PIB nominal (milliards de FCFA)	1335	1360	1373	1443	1432	1539	1652	1764	1881	2005

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Cette subvention couvre service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

**Tableau 5. République centrafricaine : besoins de financement extérieur, 2020-26**  
(en milliards de FCFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Projection						
<b>1. Besoins de financement totaux</b>	<b>214.5</b>	<b>277.8</b>	<b>155.2</b>	<b>158.2</b>	<b>177.7</b>	<b>190.6</b>	<b>188.9</b>
Déficit du compte des transactions courantes (hors appui budgétaire)	186.3	152.1	208.9	177.7	168.5	159.8	158.8
Amortissement de la dette	5.4	5.6	6.3	2.9	6.1	7.7	8.6
Remboursement au FMI	4.9	4.6	6.1	14.2	20.9	26.6	30.0
Variations des autres réserves	18.0	115.4	-66.2	-36.7	-17.8	-3.5	-8.5
<b>2. Financement disponible total</b>	<b>105.7</b>	<b>165.1</b>	<b>95.6</b>	<b>101.3</b>	<b>108.7</b>	<b>115.9</b>	<b>115.2</b>
Transferts de capitaux	102.8	69.8	83.1	75.3	79.2	83.5	82.9
Investissement direct étranger (net)	1.0	3.0	15.0	23.5	24.5	25.5	28.6
Investissement de portefeuille (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Financement de la dette	21.9	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8	12.6
Secteur public	21.9	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8	12.6
Allocation DTS	0.0	88.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres entrées nettes de capitaux	-20.0	-5.0	-10.0	-5.0	-5.0	-5.0	-10.0
<b>3. Écart de financement</b>	<b>108.8</b>	<b>112.7</b>	<b>59.6</b>	<b>57.0</b>	<b>69.0</b>	<b>74.7</b>	<b>73.7</b>
<b>4. Sources de financement attendues</b>	<b>70.1</b>	<b>0.0</b>	<b>39.5</b>	<b>38.5</b>	<b>70.0</b>	<b>75.0</b>	<b>75.0</b>
dont : Appui budgétaire (dons)	70.1	0.0	39.5	38.5	35.0	35.0	35.0
Banque mondiale	43.1	0.0	27.7	...	...	...	...
Banque africaine de développement	8.0	0.0	0.0	...	...	...	...
Union européenne	19.0	0.0	11.8	...	...	...	...
France	0.0	0.0	0.0	...	...	...	...
Autres	0.0	0.0	0.0	...	...	...	...
dont : Appui budgétaire (prêts) <sup>1</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	35.0	40.0	40.0
<b>5. Besoin de financement résiduel</b>	<b>38.6</b>	<b>112.7</b>	<b>20.1</b>	<b>18.5</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.3</b>	<b>-1.3</b>
Financement FMI FEC <sup>2</sup>	9.6	18.8	18.6	19.4	0.0	0.0	0.0
FCR	22.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds fiduciaire ARC <sup>3</sup>	4.7	3.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0
G20 DSSI <sup>4</sup>	2.1	1.7	-0.7	-1.0	-1.0	-0.3	-0.3
Financement non identifié	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: autorités centrafricaines, estimations des services du FMI

<sup>1</sup> Appui budgétaire à déterminer.

<sup>2</sup> Inclut le décaissement de la demande de la FEC, approuvé par le conseil d'administration en décembre 2019, qui s'est produit au début de janvier 2020.

<sup>3</sup> Cette subvention couvre service de la dette couvrant tous les paiements dus au FMI du 14 avril 2020 au 13 avril 2022 dans le cadre du CCRT.

<sup>4</sup> Dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette du G20, les paiements du service de la dette aux créanciers du G20 dus de mai à décembre 2021 sont reportés à 2022-28.

**Tableau 6. République centrafricaine : indicateurs de solidité financière, 2016-21**  
(pourcentage, fin de période)

Concept	2016	2017	2018	2019	2020	2021Q1	2021Q2	2021Q3
<b>Adéquation des fonds propres</b>								
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonct. des risque	32.0	34.3	28.5	30.3	23.9	23.5	24.2	23.8
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	16.1	17.7	15.1	15.9	13.8	13.3	15.6	14.9
<b>Qualité des actifs</b>								
Ratio prêts improductifs/total des prêts	26.0	24.0	16.0	14.0	15.0	15.0	15.0	14.3
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	82.0	94.0	99.0	84.0	95.0	95.0	93.3	96.6
<b>Bénéfices et rentabilité</b>								
Ratio revenu net/moyenne des actifs (rendement de l'actif)	0.2	0.7	1.7	1.7	0.4	0.4	1.6	0.6
Ratio revenu net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	0.3	2.9	6.8	7.6	1.5	1.5	9.3	4.4
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	74.4	90.4	95.8	67.4	78.7	78.7	75.9	...
<b>Liquidité</b>								
Ratio actifs liquides/total des actifs	31.9	30.7	29.9	26.3	32.2	31.2	22.0	35.8
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	219.6	227.4	198.6	165.8	199.3	186.1	133.2	214.2

Sources : autorités centrafricaines ; BEAC.

**Tableau 7. République centrafricaine : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2022- 32**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>Obligations du FMI basées sur le crédit existant</b>											
(millions de DTS)											
Principal 1	7.52	17.49	25.79	32.94	37.08	35.65	25.24	17.30	8.75	2.39	0.00
Frais et intérêts	0.02	0.18	0.25	0.25	0.24	0.25	0.25	0.25	0.24	0.25	0.25
<b>Obligations du FMI basées sur le crédit existant et futur</b>											
(millions de DTS)											
Principal 1	7.52	17.49	25.79	32.94	37.08	35.65	31.21	26.85	18.30	11.94	9.55
Frais et intérêts	0.18	0.25	0.25	0.24	0.25	0.25	0.25	0.24	0.25	0.25	0.25
<b>Obligations du FMI basées sur le crédit existant et futur</b>											
(en milliards de FCFA)											
Principal 1	6.13	14.25	21.02	26.85	30.22	29.05	25.44	21.88	14.91	9.73	7.78
Frais et intérêts	0.15	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
<b>Encours du crédit du FMI</b>											
Millions de DTS											
Milliards de FCFA	184.6	189.0	167.6	140.8	110.8	82.0	56.7	35.1	20.3	10.6	2.9
Pourcentage des recettes publiques	139.9	123.4	92.1	68.7	48.6	33.1	21.1	12.0	6.4	3.1	0.8
Pourcentage des exportations de biens et services	89.8	80.0	66.7	47.5	34.0	22.9	14.7	8.5	4.6	2.2	0.6
Pourcentage du service de la dette	854.7	758.2	468.5	325.2	228.1	156.1	116.6	74.9	51.0	31.5	8.6
Pourcentage du PIB	12.0	11.4	9.5	7.5	5.5	3.8	2.5	1.4	0.8	0.4	0.1
Pourcentage du quota	203.3	209.1	185.9	156.3	123.1	91.0	63.0	38.9	22.5	11.8	3.2
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)											
Décaissements <sup>2</sup>	23.9	23.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	2.0
Remboursements et rachats	7.7	17.7	26.0	33.2	37.3	35.9	31.5	27.1	18.6	12.2	9.8
<i>Articles pour mémoire :</i>											
PIB nominal (milliards de francs CFA)	1538.9	1652.2	1764.0	1880.6	2005.0	2150.8	2305.1	2465.2	2633.9	2813.1	2813.1
Exportations de biens et services (milliards de francs CFA)	205.5	236.4	251.4	296.4	325.6	357.8	384.9	414.7	438.6	485.8	485.8
Recettes publiques (milliards de francs CFA)	131.9	153.1	182.0	205.0	227.8	247.5	269.2	292.3	317.1	344.6	344.6
Service de la dette (milliards de francs CFA)	21.6	24.9	35.8	43.3	48.6	52.5	48.7	46.8	39.7	33.7	33.7
Quote-part du FMI (millions de DTS)	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4

Source: Projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les remboursements de principal en 2022 excluent la dernière tranche du fonds fiduciaire ARC (11 janvier 2022-13 avril 2022) de 2,645 millions de DTS.

<sup>2</sup> On suppose que FEC est prolongé d'un an.

## Appendice I. Lettre d'Intention



Bangui, le 28 mars 2022

Ms. Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
Washington, DC 20431  
Etats-Unis d'Amérique

Madame la Directrice Générale,

Les projets accomplis en matière de sécurisation du territoire et les efforts importants déployés avec l'aide des partenaires au développement visant à freiner l'expansion de la pandémie de la Covid-19, ont permis à notre pays de retrouver le chemin de la croissance et à nos populations de renouer progressivement une vie normale. Le nombre de cas liés à la Covid-19 s'est stabilisé et nous avons déjà vacciné 15 pour cent de notre population contre une cible de 52 pour cent de la population d'ici la fin 2022.

Nous restons fermement attachés au retour de la paix sur toute l'étendue de notre territoire. A cet effet nous sommes ainsi ravis de vous informer que le processus de paix va dans les prochains jours connaître une avancée majeure avec le retour des partis d'opposition aux travaux préparatoires du « Dialogue Républicain » que le Président de la République le Professeur Faustin Archange Touadéra veut tenir avec les forces vives de la Nation et l'opposition démocratique. Nous sommes ravis de vous informer que le processus de paix va dans les prochains jours connaître une avancée majeure avec le retour des partis d'opposition aux travaux préparatoires du « Dialogue Républicain » que le Président de la République le Professeur Faustin Archange Touadéra veut tenir avec les forces vives de la Nation et l'opposition démocratique.

Nous sommes soucieux du redressement et de la modernisation de notre économie, afin de pouvoir relever les défis majeurs de développement et d'amélioration des conditions de vie de nos populations. C'est pour cette raison que nous implémentons de manière rigoureuse le programme de référence conclu avec les services du FMI en décembre 2021 pour une durée de sept mois.

Ce programme de référence—qui reprend globalement les principaux objectifs du programme adopté il y a quelques années dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC)—permet de démontrer notre engagement et notre capacité à mettre en œuvre des politiques économiques et des réformes structurelles ambitieuses. L'objectif ultime est de pouvoir revenir à un programme

soutenu par la FEC au cours du second semestre de 2022. Pour ce faire, nous devons rechercher des dons de nos partenaires au développement pour soutenir notre budget, compte tenu de notre risque élevé de surendettement du pays.

Nous estimons que l'implémentation du programme de référence est satisfaisante. Nous avons ainsi atteint la plupart des cibles quantitatives continues à fin décembre 2021 grâce à nos efforts de mobilisation des recettes intérieures et de maîtrise de la dépense publique. Nous sommes également heureux de vous informer que nous avons implémenté tous les repères structurels à fin décembre 2021. Nous sommes confiants que la bonne mise en œuvre de ce programme de référence se poursuivra dans les prochains mois.

Madame la Directrice Générale, l'environnement international, y compris géopolitique, s'est fortement dégradé, entraînant une forte incertitude sur les perspectives macroéconomiques. Notre objectif prioritaire à court terme est de conclure rapidement les discussions avec nos partenaires pour aboutir aux décaissements des appuis budgétaires nécessaires au financement viable de notre budget et au soutien de notre population. Face aux retards dans ces appuis budgétaires déjà constatés, nous allons continuer à mener une politique budgétaire prudente en 2022, en finançant les dépenses publiques en fonction de nos conditions de liquidité. Des efforts de rationalisation des dépenses et d'amélioration des recettes fiscales seront nécessaires pour dégager l'espace budgétaire pour faire face aux risques.

Dans le sillage de nos discussions avec les partenaires au développement, nous avons pris des mesures fortes pour confirmer notre engagement sans faille en matière de la transparence budgétaire. Nous nous sommes engagés à réinstaurer les comités mensuels de trésorerie qui verront la participation des partenaires techniques et financiers et à réaliser l'évaluation PEFA des finances publiques. Le rythme des autres réformes structurelles reste soutenu dans les domaines de la modernisation de notre administration fiscale, de la transparence dans les marchés publics et de la gestion des risques budgétaires.

Nous sommes convaincus que les mesures et politiques énoncées dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme de référence suivi par les services. Le cas échéant, nous sommes prêts à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Les autorités consulteront le FMI avant toute mise en œuvre de modification des mesures contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de consultations. Aussi, nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les politiques et mesures présentées dans le protocole d'accord technique (PAT).

Nous comptons rendre public le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention, le MPEF et le PAT ci-joints. Nous autorisons par conséquent les services du FMI à publier ces documents sur le site internet du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

Hervé Ndob  
Ministre chargé des Finances et du Budget

Félix Moloua  
Premier Ministre  
Chef du Gouvernement

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ;
- Protocole d'accord technique (PAT).

## Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

*En décembre 2021, le gouvernement de la République Centrafricaine a adopté un programme de référence suivi par les services du Fonds Monétaire International couvrant la période allant de décembre 2021 à fin juin 2022. Les objectifs du programme consistent à nous aider à faire face aux défis de financement immédiats causés par les crises sécuritaire et sanitaire, à fournir une feuille de route pour améliorer le bilan de la mise en œuvre des politiques, et de bénéficier de l'appui budgétaire d'autres partenaires. Le MPEF décrit les développements macroéconomiques récents, la mise en œuvre du programme à fin décembre 2021 ainsi que les progrès dans la mise en œuvre des réformes en cours. Il décrit également les perspectives économiques, les risques, et les politiques à mettre en œuvre.*

### I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. **La République Centrafricaine a adopté en décembre 2021, un programme de référence ambitieux suivi par les services du FMI pour une durée de sept mois.** Ce programme, s'étalant du 1er décembre 2021 au 30 juin 2022, vise à nous aider à montrer notre engagement et notre capacité à mettre en œuvre des politiques économiques et des réformes structurelles ambitieuses. Il fournit également un cadre macroéconomique adéquat pour la mise en œuvre des politiques et réformes tout en nous permettant de continuer à bénéficier de l'appui de nos partenaires pour faire face à nos défis multiples, exacerbés par la pandémie de la Covid-19 et les chocs sécuritaires.
2. **La troisième vague de la pandémie de la Covid-19 est en recul depuis janvier 2022.** Sur les 86 000 tests réalisés depuis le début de la pandémie, 15 000 cas positifs ont été confirmés, pour 113 décès, principalement chez des patients non vaccinés. Grâce à l'initiative COVAX et aux donateurs bilatéraux, nous avons reçu 2,5 millions de doses de vaccins, dont 32 pour cent ont été administrées, pour un taux de vaccination se situant à 15 pour cent de la population totale en fin février 2022. Les contraintes liées au stockage des vaccins ont fortement retardé le déploiement plus rapide des campagnes de vaccination dans les provinces. Si ces contraintes étaient levées, nous pourrions atteindre notre objectif de vacciner 2,4 millions de personnes d'ici la fin de l'année 2022 (52 pour cent de la population cible).
3. **Des progrès notables sont enregistrés sur le plan sécuritaire, quoique la situation demeure volatile dans certaines localités.** Nous avons pu repousser les assauts des forces anti-gouvernementales, rétablir la sécurité dans la majeure partie du territoire, et assurer la sécurisation du corridor Bangui-Douala, ce qui nous a permis de redresser graduellement les flux commerciaux et l'activité économique. Néanmoins, les groupes armés, notamment, l'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC), continuent d'attaquer notre population principalement dans les régions du sud et du centre du pays, bénéficiant de circonstances saisonnières favorables.
4. **Nous restons engagés à poursuivre le « Dialogue républicain » et la feuille de route de Luanda pour la consolidation de la paix.** Dans le retour de l'opposition au comité préparatoire du « Dialogue républicain », voulu par le Président de la République, le Professeur Faustin Archange

Touadéra, des assises nationales seront organisées au courant du mois de mars 2022. Ces assises regrouperont toutes les forces vives de la nation et l'opposition démocratique. Dans le cadre de la Feuille de Route de Luanda, qui a été signée par quatre des six groupes armés composant la Coalition Patriotique pour le Changement (CPC), le Président de la République, le Professeur Faustin Archange Touadéra a déclaré un cessez-le-feu unilatéral le 15 octobre 2021. Nous pratiquons une politique de tolérance-zéro vis-à-vis des violations des droits de l'homme, quels que soient les acteurs impliqués. La mise en place d'une Commission d'enquête chargée d'examiner d'éventuelles violations et la publication en début d'octobre 2021 de son rapport témoignent de cet engagement.

**5. Les discussions se poursuivent avec nos partenaires au développement pour le déblocage des appuis budgétaires afin de nous aider à faire face à nos nombreux défis.** Le dialogue avec la communauté des donateurs est primordial autant que les enjeux pour nos populations. Nous ne ménagerons aucun effort pour renforcer la transparence budgétaire par des actions rapides, fortes, et concrètes, et sommes disposés à explorer des arrangements budgétaires alternatifs afin de rassurer les bailleurs et garantir la continuité du soutien à la population.

## II. DÉVELOPPEMENTS MACROÉCONOMIQUES RÉCENTS

**6. La reprise de l'activité économique se poursuit.** Elle reflète l'amélioration de la situation sécuritaire et nos efforts soutenus pour sécuriser le corridor commercial Douala-Bangui, qui ont favorisé la reprise des activités économiques dans plusieurs secteurs dans la deuxième moitié de l'année 2021. Nous estimons la croissance autour de 1 pour cent en 2021 en ligne avec les projections faites au moment de la signature du programme de référence. Grâce à la réouverture du corridor commercial, l'amélioration de la situation sécuritaire dans certaines zones de production dans les provinces, ainsi qu'à une pluviométrie favorable, la reprise des activités économiques se poursuit, y compris dans les secteurs extractif et agricole. La demande intérieure est soutenue par le dynamisme de la consommation finale impulsée par le secteur privé et l'investissement public.

**7. La réouverture du corridor commercial a permis d'apaiser les pressions inflationnistes.** L'inflation a atteint 5,2 pour cent en glissement annuel au cours du premier trimestre de 2021 reflétant des pénuries causées par la fermeture du corridor commercial. Les pressions inflationnistes ont commencé à s'atténuer à 3,6 pour cent en glissement annuel à partir de juillet 2021 pour s'établir à 2,7 pour cent à fin décembre 2021 grâce à un approvisionnement en produits plus stable à la suite de la réouverture du corridor.

**8. La balance extérieure des transactions courantes s'est détériorée en 2021, principalement en raison de la réduction des transferts officiels.** Le déficit de la balance commerciale des biens devrait rester élevé à hauteur de 15,0 pour cent] du PIB en 2021 reflétant une augmentation des importations—due en partie à la hausse du prix des produits pétroliers—qui a contrebalancé la reprise des exportations à la suite de la réouverture du corridor commercial. En raison principalement du non-décassement de l'appui budgétaire de l'Agence française de développement, et le retard dans les décaissements des appuis budgétaires de la Banque mondiale et de l'Union européenne, le déficit du compte courant devrait atteindre 10,6 pour cent du PIB.

Cependant le solde global de la balance des paiements en 2021 atteindrait un léger surplus de 0,5 pour cent du PIB, en raison de l'allocation des DTS (5,9 pour cent du PIB).

**9. La mobilisation des recettes intérieures au cours du dernier trimestre de 2021 a été légèrement meilleure que prévue.** Les recettes fiscales domestiques se sont établies à 125,9 milliards de francs CFA à fin décembre, dépassant la projection annuelle d'environ 1,9 milliards de francs CFA. Cette bonne performance est due à la stabilisation de la situation sécuritaire et la poursuite graduelle de la reprise économique au second semestre de 2021.

**10. Les dépenses intérieures primaires ont été maîtrisées.** Elles se sont établies à 199,3 milliards de francs CFA en 2021, en ligne avec les objectifs du programme de référence (199 milliards de francs CFA), reflétant le faible niveau de versement des subventions aux offices publics liées au prorata de l'encaissement des recettes parafiscales, ainsi que notre volonté d'exécuter en priorité les dépenses essentielles, dans un contexte économique difficile. Au même moment, nous avons dû augmenter les dépenses de personnel, notamment les recrutements dans le domaine de la sécurité, afin de renforcer notre capacité à assurer la paix sur l'étendue du territoire. Au cours des deux premiers mois de 2022, nous avons poursuivi la maîtrise des dépenses publiques.

**11. Reflétant les émissions de titres publics et l'utilisation des DTS, la dette publique a atteint 47,6 pour cent du PIB en 2021.** En ligne avec les engagements pris dans le cadre du programme de référence, nous avons renoncé à décaisser le prêt non-concessionnel de la BDEAC afin de préserver la soutenabilité de notre dette extérieure. En décembre 2021, nous avons tiré une tranche de 1,22 milliards de francs CFA du prêt concessionnel du Fonds Saoudien de Développement (contracté en 2015) pour la réhabilitation de la principale voie d'accès à l'aéroport. En ce qui concerne la dette intérieure, la restructuration de la dette due à la BEAC a contribué à lisser le profil de la dette, avec des remboursements désormais attendus à partir de 2025 (au lieu de 2022) et une maturité portée de 10 à [20] ans. Pour compenser la baisse des recettes fiscales et le non-décaissement des appuis budgétaires des partenaires au développement, nous avons mobilisé [48,75] milliards de francs CFA de titres publics entre janvier et octobre 2021 et utilisé 35 milliards de francs CFA de l'allocation des DTS en décembre 2021. La dette publique extérieure a ainsi atteint [34,4] pour cent du PIB à fin 2021, tandis que notre dette intérieure augmenté vers [13,2 pour cent] du PIB.

**12. La maîtrise de l'endettement intérieur reste un objectif majeur de notre politique.** A cet égard, nous avons poursuivi l'apurement des arriérés intérieurs bien que la cible n'ait pas pu être pleinement atteinte en 2021, en raison des conditions de trésorerie. Nous n'avons cependant pas pu amorcer le remboursement avant échéance des emprunts relais contractés auprès des banques commerciales en 2021 comme prévu, du fait de la rigidité des clauses contractuelles sous-jacentes à ces titres publics pour lesquels des discussions se poursuivent avec les banques souscriptrices. Cependant, nous avons créée et nous provisionnons un compte séquestre—dont le solde actuel se situe à 1,5 milliards de francs CFA à fin février 2022—géré par le trésor public auprès de la BEAC, pour assurer le remboursement de ces titres de dette.

**13. Nous poursuivons nos efforts de préservation de la solidité du système bancaire.** Le ratio d'adéquation des fonds propres demeure solide à 23,8 pour cent à fin septembre 2021, bien au-dessus du minimum réglementaire de 9,5 pour cent, tandis que le ratio de liquidité à court terme s'établit à 214 pour cent grâce en partie aux opérations de refinancement de la BEAC auprès de certaines banques. Les prêts au secteur privé se sont accrus de 11,3 pour cent en glissement annuel en décembre 2021, alors que le taux de créances en souffrance est resté contenu, s'établissant à 14 pour cent, en partie grâce aux mesures d'assouplissement prudentiel mises en œuvre par la COBAC en réponse à la pandémie. Ces créances douteuses sont par ailleurs bien provisionnées (82 pour cent). Cependant, des écarts significatifs en termes de liquidité et concentration de créances en souffrance parmi des institutions financières exigent une vigilance accrue.

### III. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

#### A. Mise en œuvre des repères à fin décembre 2021

**14. Nous n'avons ménagé aucun effort pour assurer une implémentation satisfaisante du programme de référence à fin décembre 2021.** Nous avons atteint la majeure partie des critères de performance quantitatifs et continus à fin décembre 2021 tous les repères quantitatifs à fin décembre 2021, mais ont manqué deux objectifs indicatifs, grâce à une bonne exécution de la loi des finances rectificative de 2021, conformément aux objectifs du programme de référence :

- Le financement intérieur net de l'État s'est établi à [75,1] milliards de francs CFA à fin décembre 2021, contre un plafond de 79,6 milliards de francs CFA.
- Le solde budgétaire primaire intérieur s'est établi à [-74,0] milliards de francs CFA à fin décembre 2021, contre un plancher de -77 milliards de francs CFA.
- Les recettes domestiques totales de l'État ont atteint 125,9 milliards de FCFA à fin décembre 2021, contre un plancher de 124 milliards de francs CFA.
- Nous n'avons contracté, garanti, ou décaissé, aucun prêt extérieur non-concessionnel en 2021, conformément aux objectifs du programme, ceci afin de maîtriser le risque d'endettement déjà élevé. De même, nous n'avons pas accumulé de nouveaux arriérés sur notre dette extérieure, grâce aux efforts entrepris avec la BEAC, notamment le nouveau logiciel permettant de mieux gérer nos engagements internationaux.
- Nous n'avons pas pu atteindre l'objectif indicatif d'apurement des arriérés de paiement intérieurs. Ces derniers se sont établis à [10,5] milliards de francs CFA à fin décembre 2021, contre un plancher de [12] milliards de francs CFA. Néanmoins, nous avons ainsi pu réduire de manière drastique, le stock des arriérés de pensions qui a reculé de [4,1] milliards de francs CFA à fin 2020 à seulement [350] millions de francs CFA à fin décembre 2020.
- Les dépenses sociales sur financement domestique ont largement dépassé la cible en s'établissant à [40,9] milliards de francs CFA, contre un plancher 24 milliards de francs CFA. En ce qui concerne les dépenses par le biais de procédures extraordinaires, elles ont atteint 7,4 milliards de francs CFA à fin 2021, dépassant malheureusement le plancher fixé à 6,7 milliards de francs CFA dans le cadre du programme de référence, en raison principalement des coûts budgétaires élevés liés aux évacuations sanitaires.

**15. Nous avons avec diligence atteint tous les repères structurels à fin décembre 2021.**

Premièrement, nous avons soumis un projet de la loi de finances 2022 à l'Assemblée nationale en décembre 2021, qui a été promulgué par le Président de la République le 30 décembre 2021. Deuxièmement, le 31 décembre 2021, le Ministre des Finances a pris un arrêté ministériel qui suspend, à partir de fin mars 2022, les activités d'importation des grands importateurs qui ne respectent pas pleinement leurs obligations fiscales. La loi de finances 2022 prévoit à cet égard une pénalité de 10 pour cent (sur la valeur des importations) et un minimum de 1 million de francs CFA en paiement de redevances. Enfin, le 30 décembre 2021, le Ministre des Finances a pris un arrêté ministériel rendant obligatoire l'utilisation systématique du système de télédéclaration pour les grands contribuables d'ici le 31 décembre 2022.

**B. Progrès vis-à-vis des repères structurels à fin février 2022**

*Le gouvernement ne ménage aucun effort pour l'atteinte des objectifs du programme de référence à fin février 2022 ainsi que pour la mise en œuvre des autres réformes nécessaires pour renforcer nos finances publiques, la transparence budgétaire, et la gouvernance.*

**16. Nous avons réussi l'interconnexion entre les systèmes SYDONIA++ et e-Douanes.** La vérification des données à échanger entre les deux systèmes a été réalisée, et l'échange des données entre SYDONIA++ de la douane et e-Douane du prestataire (Webb Fontaine Group FZ-LLC) a été sécurisé et opérationnalisé. Finalement, les contrôles des valeurs DPIV ont été testés et après validation de la procédure, le déploiement a eu lieu le [25 février 2022]. Par ailleurs, nous engageons à prendre en compte les recommandations de la future mission d'assistance technique prévu en avril 2022, qui sur la base d'une première évaluation, permettra d'améliorer le dispositif en place, afin de réduire au minimum les pertes en recettes douanières.

**17. Le projet de loi anti-corruption a été soumis à l'Assemblée nationale.** Ce projet de loi qui est pleinement conforme aux recommandations des services du FMI ainsi qu'aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, était prêt pour soumission à l'Assemblée nationale à la fin du mois de janvier 2022. Cependant, nous avons subi un léger retard dans sa soumission, en raison de l'absence prolongée, due à un cas de force majeure, du Ministre de la Justice. Le projet de loi a néanmoins été soumis à l'Assemblée nationale le 4 février 2022, avec un retard de 4 jours par rapport à la date prévue par le repère structurel.

**IV. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES**

**18. Une reprise économique équilibrée devrait se poursuivre en 2022 grâce à l'amélioration de la situation sécuritaire.** La projection de croissance pour l'année 2022 s'établit à [3.5] pour cent grâce à l'extension des gains de sécurité en province, stimulant ainsi les cultures vivrières et la production forestière et minière. La réouverture complète du corridor commercial a permis une reprise des échanges commerciaux et contribuera à la reprise de la production industrielle et de l'offre de services. Un meilleur environnement sécuritaire et la mise en œuvre des réformes structurelles devraient soutenir l'activité économique. Néanmoins, le conflit armé en Europe de l'Est récent a assombri les perspectives de croissance du fait entre autres, de la forte augmentation des

prix à l'importation des produits pétroliers et alimentaires. À moyen terme nous estimons que la croissance se stabilisera autour de [4] pour cent soit 1 point de pourcentage en recul par rapport aux projections faites au moment de la signature du programme de référence en décembre 2021. Réflétant la forte augmentation des prix des produits à l'importation, l'inflation devrait atteindre 4 pour cent cette année et 3,6 pour cent en 2023, avant de se stabiliser autour de 2½ à moyen terme.

**19. La balance des paiements devrait se détériorer en 2022.** La balance commerciale devrait reculer par rapport à 2021, principalement en raison l'accélération des prix internationaux des produits pétroliers et alimentaires. Le non-décaissement des appuis budgétaires de la Banque mondiale et de l'Union européenne prévus pour le compte de l'année précédente mais attendus en début 2022, entrainera un accroissement du déficit du compte courant qui atteindra 11 pour cent du PIB. Le solde du compte financier resterait faible, engendrant un déficit de la balance des paiements cette année de [5,2] pour cent du PIB. A moyen terme, le déficit du compte des transactions courantes devrait graduellement diminuer vers 6,2 pour cent du PIB, grâce à une amélioration attendue des exportations. Le compte financier devrait s'améliorer progressivement avec la reprise des investissements directs étrangers et d'autres flux financiers, contribuant à un excédent de la balance des paiements de l'ordre de 1,1 pour cent du PIB en 2026.

**20. L'incertitude prolongée sur le décaissement des appuis budgétaires est un risque majeur.** Le non-décaissement des appuis budgétaires de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne (environ 5 pour cent du PIB concernant des appuis de 2021 attendus au premier trimestre de 2022) résultant des différences de vues prolongées sur notre niveau réel de transparence budgétaire, pose un risque substantiel pour la croissance économique, notre capacité à financer les services publics essentiels et la réduction de la pauvreté. L'absence des appuis budgétaires contraindrait également nos perspectives de financement auprès d'autres bailleurs de fonds dans un contexte déjà marqué par le risque élevé de surendettement.

**21. La dégradation importante de l'environnement international vient exacerber des vulnérabilités macroéconomiques déjà importantes.** Nous devons redoubler de vigilance face à un environnement international particulièrement volatile. Le conflit armé en Europe de l'Est, la hausse prolongée des prix internationaux des produits pétroliers et de base dont nous sommes particulièrement dépendants, la volatilité des conditions financières internationales, et le ralentissement potentiel de la demande extérieure et des chaînes de valeurs internationales, constituent des risques substantiels.

**22. Les risques domestiques incluent principalement les aspects sanitaires et sécuritaires.** Une résurgence des violences et une accélération de la pandémie de la Covid-19, y compris du fait de l'apparition d'un nouveau variant, compromettraient fortement nos efforts de relance économique avec des conséquences sociales et humanitaires significatives. Une accélération des tensions inflationnistes éroderait davantage le pouvoir d'achat des ménages. A contrario, une dynamique économique plus favorable pour notre pays, pourrait découler d'une implémentation plus rapide des réformes structurelles, un retour plus rapide de la paix sur tout le territoire, et des gains plus significatifs de nos efforts de mobilisation des recettes fiscales et de maîtrise des dépenses publiques.

## V. OBJECTIFS ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT

*Notre objectif prioritaire est de poursuivre le dialogue avec les partenaires au développement en vue d'aboutir au décaissement rapide des appuis budgétaires qui sont cruciaux pour une implémentation viable de nos politiques économiques et sociales. Face aux risques multiformes qui s'imposent à notre pays, nous exécuterons de manière prudente le budget en 2022. Tout en poursuivant la mise en œuvre des réformes structurelles en cours, nous avons pris des mesures additionnelles de renforcement de la transparence budgétaire, dans le cadre des discussions avec nos partenaires au développement.*

### A. POLITIQUE BUDGÉTAIRE

**23. Une exécution prudente du budget en 2022 s'impose.** Afin de répondre de manière aux risques qui pèsent sur le budget—incertitude sur les appuis budgétaires et sur les prix à l'importation des produits pétroliers—les dépenses essentielles seront exécutées en adéquation avec l'évolution de nos recettes propres. Ces dernières devront faire l'objet d'efforts de mobilisation afin de maintenir un espace budgétaire adéquat pour assurer un financement viable de nos dépenses prioritaires.

**24. Sur le plan des recettes :** Reflétant l'impact négatif de la forte hausse des prix à l'importation des produits pétroliers sur notre fiscalité pétrolière et de l'absence d'un mécanisme d'ajustement des prix à la pompe, nous avons révisé à la baisse nos projections des recettes domestiques, de 138 milliards de francs CFA inscrites dans la loi de finances 2022, à 132 milliards de francs CFA actuellement. Pour atteindre cet objectif, nous comptons poursuivre les efforts de mobilisation des recettes fiscales et non-fiscales en assignant des objectifs précis aux départements concernés et en mettant sur pied de comités visant le renforcement et la sécurisation vers le compte unique du trésor de plusieurs menues recettes, la gestion efficiente d'exemptions fiscales et une évaluation de la structure des prix des produits pétroliers.

**25. Sur le plan des dépenses :** nous proposons une réduction de l'enveloppe des dépenses primaires non-prioritaires à hauteur de [9] milliards de francs CFA ou [0.6] pour cent du PIB—comparé à la loi de finances de 2022—pour pallier les retards dans le décaissement des appuis budgétaires ainsi que la baisse attendue des recettes fiscales du fait de la dégradation des termes de l'échange—tout en poursuivant l'apurement des arriérés intérieurs ([14.6] milliards de francs CFA) et le paiement des « restes à payer » de l'exercice fiscal 2021 ([6.5] milliards de francs CFA) et le remboursement des crédits TVA ([7.8] milliards de francs CFA). La rationalisation des dépenses primaires devra en grande partie s'opérer sur la première partie de l'année 2022, afin de libérer un espace budgétaire disponible pour une reprise plus normale de l'exécution budgétaire au deuxième semestre de 2022, une fois l'incertitude sur les appuis budgétaires levée.

**26. Cet ajustement budgétaire est à la fois nécessaire et mesuré, face à la forte incertitude sur l'environnement extérieur et le resserrement possible de la politique monétaire.** L'effort considérable de consolidation budgétaire permettra ainsi au déficit budgétaire primaire de baisser de [1,1] point de pourcentage du PIB par rapport au niveau du déficit de 2021, tout en minimisant les

conséquences sur l'activité économique et les secteurs sociaux. Un plus grand effort de gestion des finances publiques devra être déployé afin d'éviter l'accumulation future d'arriérés budgétaires et des « restes à payer » qui contraignent la liquidité du secteur privé et peuvent poser des risques sur notre système bancaire. Sur ces bases, nous sommes confiants que toutes les cibles quantitatives et indicatives du programme de référence à fin mars 2022 seront atteintes.

**27. Le financement viable du déficit budgétaire en 2022 permettrait de maintenir des coussins budgétaires face à la multiplication des risques.** Au vu de nos performances budgétaires satisfaisantes dans le cadre du programme de référence et la rigueur budgétaire prévue en 2022, nous restreindrons les nouvelles émissions de titres publics à hauteur de 15 milliards de francs CFA (1 pour cent du PIB) en 2022 pour faire face aux retards de déboursement des appuis budgétaires des partenaires au développement, avec qui les discussions se poursuivent actuellement. Afin de prévoir le remboursement de nos titres publics, nous avons créé un compte séquestre à la BEAC dont l'approvisionnement régulier permettra de dégager les ressources nécessaires pour réaliser le remboursement des titres arrivés à maturité. Le besoin de financement résiduel sera assuré par un tirage modéré de l'allocation des DTS à la BEAC (20 milliards de francs CFA), tandis que le reliquat des DTS (29 milliards de francs CFA) permettra de faire face aux besoins de financement futurs.

**28. Une compression plus importante des dépenses publiques s'imposerait si les appuis budgétaires n'étaient pas décaissés cette année.** L'absence prolongée d'appuis budgétaires poserait des risques élevés sur la croissance, nos finances publiques, la soutenabilité de notre dette publique, et compromettrait fortement notre accès aux financements extérieurs y compris ceux des autres bailleurs comme le FMI, dont le financement éventuel dans le cadre d'une facilité élargie de crédit (FEC) est légalement conditionné aux assurances de financement d'autres bailleurs et à la soutenabilité de la dette publique. En l'absence d'appuis budgétaires en 2022, nous soumettrons une loi des finances rectificative qui encadrera davantage les dépenses primaires—en exécutant en priorité les dépenses essentielles—et envisagera un financement domestique additionnel, y compris une augmentation de l'utilisation des DTS. Les coûts macroéconomiques et sociaux y résultant seraient malheureusement substantiels pour l'année 2022 et à moyen terme.

**29. La prise en compte explicite des risques budgétaires liés à la forte augmentation des prix internationaux du pétrole est désormais nécessaire.** En l'absence de mécanisme intérieur automatique d'ajustement des prix à la pompe des produits pétroliers, l'augmentation continue des prix internationaux du pétrole grèvera significativement notre capacité de mobilisation des recettes fiscales. Des estimations préliminaires suggèrent un niveau annuel de subventions implicites des importations des produits pétroliers se situant entre [0,5 et 1] pour cent du PIB face à la conjoncture actuelle, ce qui nécessite d'engager des réflexions ambitieuses sur la gestion pratique et efficiente de ce risque. Nous prévoyons ainsi de mettre sur pied un comité qui examinera dans les plus brefs délais, la situation de ces subventions implicites et proposera des mesures appropriées pour réduire les pertes budgétaires. Nous sommes disposés à bénéficier des appuis techniques des partenaires.

**30. Face à tous ces risques budgétaires, nous poursuivrons nos efforts pour faciliter le déboursement des appuis budgétaires des partenaires au développement.** Le dialogue avec la communauté des donateurs est primordial autant que les enjeux directs pour nos populations. Nous

ne ménagerons aucun effort pour renforcer la transparence budgétaire par des actions rapides, fortes, et concrètes, et sommes disposés à explorer des arrangements budgétaires alternatifs afin de rassurer les donateurs et garantir la continuité du soutien à notre population.

## B. REFORMES DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

*Cette section rend compte des actions que nous avons mises en œuvre afin d'accroître la transparence dans la gestion des finances publiques ainsi que la mobilisation des recettes.*

### Renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques

#### 31. Dans le cadre des discussions en cours avec les donateurs à propos des appuis budgétaires de 2022, nous renforcerons significativement la transparence budgétaire :

- A partir du mois de mars 2022, nous tiendrons des réunions mensuelles portant sur la gestion de notre trésorerie, avec la participation des partenaires techniques et financiers.
- Au courant du mois de mars 2022, nous entamerons le processus relatif à l'évaluation PEFA (*Public Expenditure and Financial Accountability*) pour les années 2018—2020, à travers un appel d'offres pour le recrutement de l'équipe qui aura la charge de cette évaluation. Les résultats de cette évaluation seront partagés avec nos partenaires techniques et financiers.
- Nous sommes également disposés à explorer avec nos partenaires au développement des mécanismes alternatifs permettant de maximiser la transparence dans la gestion des appuis budgétaires.

**32. Une meilleure gestion préventive des arriérés domestiques est nécessaire pour réduire les risques budgétaires et limiter les effets négatifs sur le secteur privé.** D'ici la fin du mois de juin 2022, nous procéderons à un recensement de tous les arriérés domestiques. De même, nous proposerons dans les plus brefs délais, une stratégie pour mettre un terme à l'accumulation de nouveaux arriérés. La stratégie comprendra au minima : (i) un calendrier détaillé, et (ii) les critères qui seront utilisés pour la liquidation des arriérés afin de minimiser la possibilité de favoritisme et corruption dans la sélection des bénéficiaires.

#### 33. Nous mettrons en œuvre une batterie de mesures pour renforcer notre capacité de collecte et de sécurisation des recettes fiscales.

 En particulier :

- Nous avons préparé les termes de référence pour une mission qui débutera fin mars 2022, dont le but est de faire l'inventaire des recettes reçues par les ministères et les institutions en contrepartie du service rendu aux usagers mais qui ne sont pas reversées dans le compte unique du Trésor (CUT). Cela fait partie de notre stratégie de consolidation du CUT.
- D'ici la fin du mois de mars 2022, le comité de suivi des menues recettes sera mis en place. Le comité sera composé de 1 ou 2 représentants de chaque secteur, et aura pour objectif de

proposer des mesures concrètes pour éliminer les anomalies dans la collecte de ces recettes et leur transfert vers le CUT.

- Nous mettrons en œuvre l'ensemble des recommandations des partenaires techniques et financiers relatives aux dépenses fiscales (exonérations fiscales) qui grèvent significativement le volume effectif des recettes fiscales.
- Une évaluation de la pertinence du certificat de conformité des importations sera conduite, afin de réduire la duplication d'informations et la charge documentaire pour le secteur privé.
- Nous engagerons dans les prochaines semaines, des réflexions, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, sur les coûts et bénéfices économiques de la structure actuelle des prix des produits pétroliers. Cette réflexion est d'une importance capitale face aux risques importants pesant sur l'évolution des prix internationaux des produits pétroliers dont les conséquences sur nos recettes fiscales sont non négligeables.

### **Autres mesures structurelles**

*Outre toutes les mesures précitées, nous avons poursuivi la mise en œuvre des autres mesures convenues dans le cadre du programme de référence.*

**34. Nous progressons dans la digitalisation de la gestion des finances publiques, ce qui facilitera le contrôle des finances publiques.** Le tableau de situation budgétaire pour l'année 2021 a été mis en ligne et préparé selon le format proposé par les services du FMI, qui permet une analyse plus détaillée et cohérente de la situation budgétaire<sup>5</sup>. La consolidation du CUT progresse également. Nous avons ainsi préparé le projet de convention entre la BEAC et le Trésor public pour la gestion du CUT. La nouvelle application numérique de gestion des arriérés de pensions permettra de mettre fin à l'accumulation d'arriérés envers les nouveaux retraités en les prenant en charge immédiatement après leur départ à la retraite. En raison de certaines contraintes techniques, l'interconnexion du logiciel Sygma-Systac et du logiciel SimBa, qui devrait nous permettre de mieux suivre l'exécution du budget, n'est pas encore opérationnelle. Cependant, nous prendrons toutes les dispositions pour que ce système soit pleinement déployé à partir de janvier 2023.

**35. Nous poursuivrons nos efforts de renforcement de la transparence des dépenses liées à la lutte contre la pandémie de la Covid-19 et sur les marchés publics.** Nous continuerons de publier les noms des entreprises ayant bénéficié de transferts destinés à les aider à faire face à la pandémie ainsi que les critères de leur sélection. Bien qu'à ce jour aucun nouveau marché public n'ait été signé, nous publierons toutes les informations détaillées sur l'exécution des dépenses liées à la lutte contre la pandémie en ligne sur le site du ministère des finances, ainsi que les marchés publics y afférents. Nous avons ainsi rajouté les noms des bénéficiaires effectifs des marchés publics

---

<sup>5</sup> Disponible ici.

au-dessus du seuil de 10 millions de francs en vigueur depuis août 2021.<sup>6</sup> Nous continuerons à mettre à disposition toutes les informations exigées par l'arrêté ministériel du 4 août 2021.

**36. Nous accélérerons la mise en œuvre du plan d'action à résultats rapides convenues avec le département des finances publiques, AFRITAC centre et le PNUD.** Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la préparation de la bascule en budget de programme et à la comptabilité en droits constatés et patrimoniale. A cet effet, nous veillerons à mettre en œuvre la programmation pluriannuelle des investissements et la déconcentration budgétaire d'ici 2023, et nous poursuivrons la préparation à la bascule vers la comptabilité en droits constatés, en accélérant les travaux d'apurement de la balance générale des comptes de l'Etat, en adoptant le référentiel des normes comptables de l'Etat, et le texte relatif à la mise en œuvre de la comptabilité des matières dès 2022.

**37. Nous poursuivrons nos efforts d'amélioration du climat des affaires :**

- L'exercice de révision du code minier progresse, ainsi que la prise en compte des recommandations des partenaires techniques et financiers. Nous partagerons avec nos partenaires techniques la version révisée du projet de code avant fin mars 2022. Nous introduirons tous les commentaires fournis par nos partenaires techniques et financiers avant la soumission du projet de code minier à l'Assemblée nationale, afin de s'assurer que le code minier est conforme aux recommandations du GAFI en termes de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et aux directives de la CEMAC relatives à la réglementation des changes.
- Nous avançons dans la mise en place des recommandations du Comité National Economique et Financier (CNEF). Nous avons ainsi : (i) transmis à la COBAC pour évaluation, le projet de statuts qui constituera le cadre de fonctionnement du centre d'arbitrage et de médiation, et la chambre d'arbitrage au sein du tribunal de commerce chargé des contentieux en matière bancaire et financière et (ii) adopté à travers le CNEF, les statuts de la société chargée du recouvrement des créances bancaires en souffrance, et la première Assemblée Générale constitutive sera convoquée avant fin juin 2022.

**38. Le recouvrement des impôts auprès de certaines entreprises débitrices va s'accélérer.** Pour montrer notre volonté de recouvrer les taxes dues à l'administration publique, nous enverrons les notifications définitives avant fin juin 2022 à tous les importateurs et bénéficiaires de marchés publics qui n'étaient pas à jour de leurs obligations fiscales, ce qui nous permettra de récupérer environ 1,6 milliard de francs CFA. Nous enverrons au FMI au plus tard le 15 mars 2022 un plan détaillé des actions que nous allons mener pour recouvrer les 327 millions de francs CFA correspondant aux restes à recouvrer au 31 décembre 2021 suite aux premières notifications définitives déjà envoyées. Ainsi nous transmettrons aux services du FMI le tableau de bord présentant les informations sur le recouvrement effectué chaque mois à compter de mars 2022, y compris auprès des importateurs et entreprises bénéficiaires des marchés publics qui n'étaient pas à jour de leurs obligations fiscales. Enfin, nous soumettrons au FMI un plan de localisation de 247

<sup>6</sup> Disponible ici.

entreprises jusque-là non localisées avant le 31 mars 2022. Le rapport définitif de ces actions de localisations sera transmis le 30 juin 2022.

**39. Nous avançons vers la mise en œuvre de systèmes d'information pour la télédéclaration des impôts et des droits douaniers.** Une formation sera dispensée pour préparer les entreprises à l'utilisation du système de télédéclaration des impôts, ce qui permettra à toutes les grandes entreprises d'utiliser le système de télédéclaration dès le mois d'avril 2022.<sup>7</sup> Par ailleurs, nous avons signé une convention de 1 million d'euros avec l'Union Européenne pour la mise en place du système SYDONIA World. L'appel d'offre international a été publié pour l'acquisition des équipements techniques nécessaires au développement de ce projet, et nous embaucherons trois consultants qui seront chargés de l'ensemble du processus de migration vers SYDONIA World, une fois que le plan provisionnel de passations des marchés publics sera approuvé.

## VI. SUIVI DU PROGRAMME

**40. Les modalités de l'ensemble du programme de référence sont globalement inchangées à l'exception des seuils des critères quantitatifs à fin mars 2022 pour lesquels nous sollicitons des révisions.** Ceci reflète une révision des projections relatives aux appuis budgétaires dont les négociations se poursuivent. Il est proposé de modifier les cibles relatives au déficit budgétaire primaire et au financement intérieur net pour prendre en compte le non-décaissement de la tranche des appuis budgétaires de 2021 prévue au premier trimestre 2022, combinée à une réduction des dépenses primaires pour l'année 2022 (voir Tableaux ci-joints).

**41. Les services du FMI vont suivre l'implémentation de la seconde revue du programme de référence.** Cette revue portera sur nos performances sur les cibles quantitatives à fin mars 2022 ainsi que sur les repères structurels à fin janvier et février 2022. Nous continuerons de fournir aux services du FMI les données et informations statistiques identifiées dans le protocole d'accord technique ci-joint, ainsi que toute autre information qu'ils jugeront nécessaire ou que les services du FMI pourraient demander à des fins de suivi.

---

<sup>7</sup> Il y aura de l'accompagnement de la part de la DGI en cas de difficultés.

**Tableau 1. République Centrafricaine : repères et objectifs quantitatifs, Décembre 2021–Juin 2022**  
(en milliards de FCFA)

	Fin décembre 2021			Fin mars 2022
	Cibles	Réalisation	Observation	Cibles
<b>Repères quantitatifs</b>				
Financement intérieur net des administrations publiques (plafond, total cumulé de l'année)	79.6	75.1	Atteint	18.0
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>1</sup>	124.0	125.9	Atteint	32.0
Déficit budgétaire primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) <sup>2</sup>	-77.0	-74.0	Atteint	-14.0
<b>Repères continus</b>				
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé à partir du 1 <sup>er</sup> Octobre	0.0	0.0	Atteint	0.0
Déboursement de dettes extérieures non concessionnelles (plafond, cumulé à partir du 1 <sup>er</sup> Octobre 2021) <sup>3,4</sup>	0.0	0.0	Atteint	0.0
Non-accumulation d'arriérés extérieurs (plafond, total cumulé pour l'année) <sup>3,4</sup>	0.0	0.0	Atteint	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>				
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) <sup>5</sup>	24.0	40.0	Atteint	5.0
Dépenses suivant des procédures extraordinaires (plafond, total cumulé pour l'année)	6.7	7.4	Non atteint	1.7
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plancher, total cumulé pour l'année)	12.0	10.5	Non atteint	0.0
Nouvelle dette extérieure/concessionnelle contractée ou garantie par l'État (plafond, total cumulé pour l'année)	25.0	0.0	Atteint	15.0
<b>Pour mémoire :</b>				
Appui budgétaire	0.0	0.0	-	0.0
Recettes de privatisation	3.6	1.8	-	1.8

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État.

<sup>2</sup> Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup> Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

<sup>4</sup> Contractée ou garantie par l'État.

<sup>5</sup> Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural.

**Tableau 3. République Centrafricaine : Mesures préalables et repères structurels,  
Décembre 2021–juin 2022**

Mesures	Calendrier	Logique macroéconomique	Etat d'avanceme
Publication en ligne d'un audit indépendant des dépenses liées à la Covid exécutées en 2020	Action préalable	Améliorer la responsabilistaion	Atteint
Élimination des agences sans justification économique	Action préalable	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes	Atteint
Soumission au Parlement d'un projet de loi de finances rectificative pour l'exercice 2021 conforme aux objectifs du Programme de référence	Action préalable	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes	Atteint
Soumission à l'Assemblée nationale d'un projet de loi de finances 2022 conforme aux objectifs du Programme de référence	Fin décembre 2021	Assurer la stabilité macroéconomique	Atteint
Prise d'un arrêté ministériel portant suspension dès la fin mars 2022 des activités d'importation de tous les grands importateurs qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales	Fin décembre 2021	Améliorer le recouvrement des recettes	Atteint
Prise d'un arrêté ministériel rendant obligatoire l'utilisation systématique par les grandes entreprises du système de télédéclaration des impôts d'ici au 31 décembre 2022	Fin décembre 2021	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes	Atteint
Soumission à l'Assemblée nationale d'une nouvelle loi anti-corruption conforme aux exigences de la CNUCC	Fin janvier 2022	Améliorer la gouvernance	Non Atteint, soumis le 4 février 2022
Ajustement du système de traitement douanier SYDONIA ++ pour assurer la prise en compte automatique des valeurs recommandées par Webb Fontaine dans les déclarations en douanes des importateurs	Fin février 2022	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes	Atteint

## Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

**1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les repères quantitatifs, objectifs indicatifs et repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme de la République centrafricaine (RCA) présenté dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF).** Le PAT établit aussi le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

### A. Définitions

**2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la RCA** et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir, les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

**3. Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe de la décision du Conseil d'administration du FMI n°15688-(14/107):

(a) La Dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits -acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et habituellement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
- ii. des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. S'agissant de ces accords, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

(b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne sera pas à l'origine d'une création de dette.

(c) **La dette extérieure et la dette intérieure** sont définies sur la base de la résidence du souscripteur, à l'exception : (i) des titres et bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC et non détenus par le système bancaire local, qui sont considérés comme faisant partie de la dette intérieure ; et (ii) des prêts de la BEAC au gouvernement, y compris l'utilisation de de l'allocation de DTS, qui est considérée comme faisant partie de la dette intérieure.

**4. Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'Etat s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

**5. Dette concessionnelle. La dette concessionnelle est définie comme une dette comportant un élément don d'au moins 35 %.** L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

**6. Le total des recettes de l'État** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences et les produits de placement sur les avoirs du gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes de l'Etat aux fins du programme.

**7.** On entend par **total des dépenses de l'État** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiement d'intérêt et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base règlement, sauf indication contraire. Le total des dépenses de l'État inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

**8. Les salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du Manuel de statistiques de finances publiques 2014, à savoir tous les employés (permanents et temporaires), y compris les employés des forces armées et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisation à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

**9.** Aux fins du présent mémorandum, le **terme d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 3 ci-dessus) et qui n'a pas été remboursée conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

**10. Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des arriérés de paiement sur les dépenses et (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

- **Un arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat.

**11. Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme étant les arriérés sur les dettes extérieures. Ils représentent la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat pertinent.

## B. Objectifs quantitatifs

**12. Les objectifs quantitatifs qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le Tableau 1 du MPEF.** Les clauses d'ajustement de ces objectifs sont précisées dans la section D. Sauf indication contraire, tous les repères quantitatifs et objectifs indicatifs sont évalués sur une base cumulée à compter du début de l'année calendaire durant laquelle ils sont fixés.

### *a) Repères quantitatifs*

#### **Plafond relatif au financement intérieur net de l'État.**

- **Financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire de l'État, y compris le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences, les titres et bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC, libellés en franc CFA et non détenus par le système bancaire local, ainsi que tout crédit par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en franc CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).
- **Le crédit bancaire net à l'État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la Banque centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI, et des banques commerciales locales. Le champ du crédit à l'État est celui utilisé par la BEAC et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de

l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les titres et bons du Trésor et autre dette titrisée.

#### **Plancher relatif aux recettes intérieures de l'État**

- **Recettes intérieures de l'État** : seules les recettes sur base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

#### **Plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur.**

- **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base caisse, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Le paiement des arriérés ne rentre pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

#### **Plafond relatif aux nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État.**

- L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir d'**emprunts non-concessionnels**. Ce critère quantitatif continu est évalué sur une base cumulative à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2021.

#### **Plafond relatif aux nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles déboursées par l'État.**

- L'État s'engage à ne pas déboursier d'**emprunts extérieurs non-concessionnels**. Ce critère quantitatif continu est évalué sur une base cumulative à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2021.

#### **Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux par l'État.**

- **L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs** sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, à l'exception d'arriérés de paiement provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Ce repère quantitatif s'applique de façon continue.

#### *b) Objectifs indicatifs*

#### **Plancher relatif aux dépenses sociales.**

- **Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses publiques non-salariales relatives à l'éducation nationale (enseignement primaire, secondaire et supérieur), la santé, l'action sociale (promotion de la femme et de la famille, et actions humanitaires), l'eau et assainissement, la microfinance (PME-PMI), l'agriculture, élevage et le développement rural. Seules les dépenses financées sur ressources intérieures sont prises en compte. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

**Plafond relatif aux dépenses faisant l'objet des procédures exceptionnelles**

- Ce plafond est fixé à 5 % du total des dépenses hors salaires, service de la dette (principal et intérêts) et sur ressources externes.

**Plancher relatif au paiement des arriérés intérieurs**

- Le gouvernement s'engage à régler prioritairement les **arriérés intérieurs** qui ont été validés.

**Plafond relatif à la nouvelle dette externe concessionnelle contractée ou garantie par l'État**

- Ce plafond est fixé à 25 milliards de francs CFA en 2021 et à 15 milliards de francs CFA au premier trimestre 2021.

**C. Clauses d'ajustement des repères quantitatifs**

**13.** Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, **divers repères quantitatifs** seront ajustés comme suit :

- Si le total des recettes de privatisation, de ventes d'actifs financiers, ou de renouvellement des licences de télécommunications, des licences d'exploitation forestière ou pétrolière est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants seront effectués :
  - Le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires ;
  - Le plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires.
- Si le total des appuis budgétaires est supérieur à leur montant programmé, le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 100 % de la différence entre les décaissements programmés et ceux réalisés.
- Si le total des appuis budgétaires est inférieur à leur montant programmé, le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 100 % de la différence entre les décaissements programmés et ceux réalisés.

**D. Repères Structurels***a) Actions préalables*

Ces mesures devront être mises en œuvre préalablement à la soumission à la direction générale du FMI du programme de référence suivi par les services.

**14. Soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi de finances rectificative conforme aux objectifs du programme de référence en 2021.**

**Éliminer les agences publiques sans justification économique.**

- Les sept agences publiques devant être éliminées sont les suivantes : l'Agence Autonome de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEC), le Comptoir des Minéraux et Gemmes (COMIGEM), l'Agence de Stabilisation et de Régulation des Prix des Produits Pétroliers (ASRP), le Fonds National de l'environnement (FNE), le Fonds de Développement Minier (FMN), le Fonds de Développement Agro-Pastoral (FDAP), et Compte d'Affectation Spéciale-Développement Touristique et Artisanal (CAS-DTA).

**Publier en ligne un audit indépendant des dépenses liées à la Covid exécutées en 2020.**

- Cet audit portera sur toutes les dépenses budgétaires liées à la Covid-19, y compris celles prévues dans la loi de finances rectificative pour 2020, sera conduit par la Cour des comptes et devra être publié dans son intégralité.

*b) Repères structurels*

**Soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi de finances pour l'exercice 2022 conforme aux objectifs du Programme de référence.**

- Ce projet de loi devra être conforme aux engagements pris dans les paragraphes 21 et 22 du MPEF et sera soumis à l'Assemblée Nationale d'ici la fin décembre 2021.

**Prendre un arrêté ministériel portant suspension dès la fin mars 2022 des activités d'importation de tous les grands importateurs qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales.**

- L'arrêté ministériel portant suspension devra être pris d'ici fin décembre 2021 afin d'inciter les contribuables à régulariser leur situation.

**Prendre un arrêté ministériel rendant obligatoire l'utilisation systématique par les grandes entreprises du système de télédéclaration des impôts d'ici au 31 décembre 2022.**

- L'arrêté ministériel devra être pris avant le 31 décembre 2021.

**Soumettre à l'Assemblée nationale une nouvelle loi anti-corruption conforme aux recommandations des services du FMI ainsi qu'aux exigences de la CNUCC**

- Cette nouvelle loi anti-corruption devra être conforme aux recommandations des services du FMI ainsi qu'aux exigences de la Convention des Nation Unies contre la Corruption et du Groupe d'Action Financière et être soumise à l'Assemblée nationale d'ici fin janvier 2022.

**Ajuster le système de traitement douanier SYDONIA ++ pour garantir la prise en compte automatique des valeurs recommandées par Webb Fontaine dans les déclarations en douanes des importateurs.**

- Cette prise en compte automatique, ainsi que l'exécution des contrôles automatiques y afférents, devront être opérationnelles avant fin février 2022.

## E. Communication de données au FMI

15. **Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs du Gouvernement seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau III.** En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI au sujet de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires pour le suivi du programme et si nous avons atteint les objectifs de notre programme.

**Tableau I: République centrafricaine – Communication des données au FMI  
dans le cadre du programme de référence suivi par les services**

Description de données à fournir sous format Excel	Date-limite
Rapport semestriel d'évaluation des indicateurs qualitatifs et des mesures structurelles (tableaux 1 et 2 du MPEF), accompagné de pièces justificatives	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la Banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie du gouvernement, réconcilié avec la BEAC	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total mensuel des arriérés de paiements intérieurs sur les biens, services et salaires, y compris les pensions et les primes impayées	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financés sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêts et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date le montant, le créancier)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.